



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2012

Présidence : Claude Morex

La séance est ouverte à 18h35 en présence de Mme Lammar, Maire, M^{me} De Haller Kellerhals, Conseillère administrative et M. Walder, Conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Cambier, Hiltbold, Molinari, Stebler et Vaucher Conseillères municipales. MM Baertschi, Barthassat, Buchs, Chiorino, Etienne, Gerster, Gevisier, Guldimann, Mantilleri, Maulini, Mino, Monney, Morex, Paparou, Pistis, Pollini, Prod'hom, Richard, Rochette, Rossi, Voignier et Wolfisberg Zongo, Conseillers municipaux

Excusés : Mmes La Chiusa et Murbach

Le Président ouvre cette séance ordinaire conformément à la loi sur l'administration des communes et salue la présence de notre Maire et nos deux Conseillers administratifs, notre Secrétaire général, notre mémorialiste, quelques uns de nos chefs de service et un public assez nombreux ce soir qu'il remercie de leur présence.

Comme il est de coutume, en début d'année civile, il souhaite à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour l'année qui commence.

Il passe à la lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011
2. Prestation de serment
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif :**
5. Délibération administrative **12-2011 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la transformation du bâtiment sis, 92, route du Val d'Arve, destiné aux activités des services travaux-voirie-environnement, constructions et aménagement des pompiers, des sauveteurs auxiliaires et des samaritains
6. Délibération administrative **27-2011 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour l'installation de panneaux "infoparkings" et d'un fléchage visant à informer les usagers de l'état de disponibilité et de la localisation des parkings publics de Carouge
7. Délibération administrative **28-2012 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'adoption des nouveaux statuts de la fondation immobilière de la Ville de Carouge (actuellement Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Carouge)
8. Pétitions
- Propositions des membres du Conseil municipal**
9. Délibération municipale **2-2012** : proposition du Conseil municipal relative à l'annulation de la délibération 9-2011 relative à l'octroi d'une indemnité à chaque Conseil administratif non réélu
10. Motions
 1. Motion **7-2012 P** : pour un accès direct à la gare de Cornavin
11. Postulats
 1. Postulat **4-2012 P** : sécurité à Carouge

- 12. Résolutions
- 13. Questions

Le Président demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011

M. Gevisier n'a pas lu le procès-verbal car il ne l'a pas reçu.

Le Président lui fait remarquer que celui-ci se trouve sur CMnet.

M. Gevisier souhaiterait qu'on le lui fasse parvenir.

Le procès-verbal est approuvé par 25 oui et 3 abstentions.

2. PRESTATION DE SERMENT

M. René Guldemann a démissionné par lettre du 4 novembre 2011 de son poste de Conseiller municipal avec effet au 31 décembre 2011. Sa lettre de démission a été lue au Conseil municipal du 17 novembre 2011.

Il convient donc de pourvoir à son remplacement par M. Michel Baud conformément à l'article 165 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui fixe qu'"en cas de vacance", le candidat qui a obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste où la vacance s'est produite est élu en remplacement.

Le Président prie l'assemblée de bien vouloir se lever.

Le Président donne lecture du serment.

Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal.

Le Président demande à M. Baud, à l'appel de son nom, de lever la main droite et répondre par "je le jure" ou "je le promets".

M. Baud lève la main droite et prête serment par "je le jure".

Le Président prend acte de son serment.

Le Président le félicite et le remercie.

Le Président passe à l'assermentation de M. Conti.

M. Roland Mantilleri a démissionné par lettre du 29 novembre 2011 de son poste de Conseiller municipal avec effet au 31 décembre 2011. Sa lettre de démission a été lue au Conseil municipal du 15 décembre 2011.

Il convient donc de pourvoir à son remplacement par M. Mario Conti conformément à l'article 165 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui fixe qu'"en cas de vacance", le candidat qui a obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste où la vacance s'est produite est élu en remplacement.

Le Président donne lecture du serment.

Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal.

Le Président demande à M. Conti, à l'appel de son nom, de lever la main droite et répondre par "je le jure" ou "je le promets".

M. Conti lève la main droite et prête serment par "je le jure".

Le Président prend acte de son serment.

Le Président le félicite et le remercie. (Applaudissements)

Le Président demande aux deux élus d'approcher de son bureau afin qu'ils reçoivent le bouquet traditionnel de bienvenue.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar

La première communication concerne le mérite carougeois.

Chaque année, la Ville de Carouge décerne le *Mérite Carougeois* à une ou plusieurs personnes ayant pris une part au renom de notre cité, que ce soit par une activité au sein de la vie associative, un déploiement artistique, ou une performance sportive, portant l'aura carougeoise au-delà de nos murs.

Pour 2011, je vous informe que le mérite a été remis ce matin à Monsieur Andres Perez, paratriathlète et avocat carougeois.

Né en 1978 au Chili, il est arrivé en Suisse à l'âge de 5 ans. Ayant vécu tout d'abord juste de l'autre côté de l'Arve dans le quartier de l'Hôpital, il déménage à dans notre commune à l'âge de 12 ans pour ne plus la quitter.

Naturalisé suisse et carougeois en 1996, c'est déjà un fêru de sport, puisqu'il joue à Etoile Carouge.

Entamant des études de droit en 1998, il passe son brevet d'avocat en 2005.

En 2006, alors que l'avenir s'ouvrait à ce jeune footballeur avocat, il est victime d'un tragique accident de moto, qui le laisse paraplégique.

Toutefois, loin de se laisser aller, il décide de se lancer à fond dans le sport, afin dit-il "de relever des nouveaux défis dans cette «nouvelle vie»".

Il explique par ailleurs que son choix s'est symboliquement porté sur le triathlon, puisque ce sport réunit toutes les épreuves de mobilité qu'un paraplégique ne peut théoriquement plus faire, soit nager, faire du vélo et courir.

Grâce à un matériel adapté et surtout par la subtile combinaison d'un travail acharné et d'une volonté sincère d'aller de l'avant, les résultats ne se font pas attendre :

Andrés Perez participe à son premier marathon à Berlin en 2008, où il finit 16^{ème} dans la catégorie fauteuil.

En 2010, il finit premier de plusieurs triathlons dans sa catégorie et participe au championnat du monde de paratriathlon.

Plus impressionnant, il devient le premier suisse en fauteuil roulant, et donc le premier carougeois, à participer à un Ironman 70.3, soit un triathlon longue distance comprenant 1.9km de natation, 90 km en handbike et 21 km en fauteuil de course.

Enfin, en 2011, outre les triathlons et marathons courus, il participe, et c'est toujours une première suisse, à l'ironman d'Hawaï: 3.8km de natation, 180 km de vélo, 42 km en fauteuil de course. Une insolation le contraint à abandonner, après tout de même 130 km, mais ce n'est que partie remise et bien des courses l'attendent en 2012.

Andrès Perez est aussi un avocat qui se bat contre les injustices. En 2009, il s'est vu refuser l'accès à bord d'un avion. Le personnel avait exigé qu'il soit accompagné, même s'il avait assuré pouvoir sortir de l'avion à la force de ses bras en cas d'urgence. Il avait finalement dû trouver au hasard un accompagnant parmi les autres passagers à l'aller et au retour.

Se battant pour l'égalité pour les handicapés, Andres a interjeté recours contre cette décision.

Tout récemment, l'Office fédéral de l'aviation civile a rendu dans une décision de principe claire que si des principes de sécurité pouvaient justifier qu'une personne ne soit autorisée à voyager en avion que si elle est accompagnée, l'exigence systématique d'un accompagnant pour toute personne se déplaçant en chaise roulante violait la loi sur l'égalité pour les handicapés. Les entreprises de transport aérien doivent donc, dès maintenant, analyser de cas en cas dans quelle mesure la sécurité peut justifier l'obligation d'être accompagné.

Par tous ces faits, Andrès Perez nous démontre que le courage, le dépassement de soi, la persévérance, ne sont pas des valeurs inutiles.

Pline le Jeune disait "l'adversité révèle les grands". Ces mots trouvent tout leur sens avec Andrès Perez qui est un exemple pour notre société.

Par ses exploits sportifs, son courage, ses combats, Andres Perez fait rayonner notre Ville. Le Conseil administratif est donc très heureux et fier de lui avoir remis le mérite ce matin.

La deuxième communication concerne les TPG. Suite à la mise en place du nouveau réseau TPG et aux doléances exprimées par les carougeois lors de la permanence que le Conseil administratif tient tous les premiers mardis du mois, nous avons écrit aux Transports Publics Genevois la lettre suivante :

Concerne: liaison Carouge – Rive droite

Monsieur le directeur général,

Depuis le mois d'août dernier, le Conseil administratif de la Ville de Carouge se tient à l'écoute des habitants une fois par mois, ceci afin d'offrir à chacune et chacun des occasions de partager de l'information, de transmettre des préoccupations ou de faire des propositions.

De manière régulière, lors de ces rencontres, des habitantes et habitants nous ont fait part de leur grande préoccupation à l'égard du nouveau concept de transport mis en place en décembre 2011 et particulièrement de la disparition de la liaison directe entre Carouge et la rive droite par le tram.

Si notre Conseil peut comprendre que tout point du canton ne puisse pas être en connexion directe avec Carouge, il doit bien convenir que la disparition de cette prestation, renforcée par les nombreuses difficultés de transbordement, pose de réelles difficultés à bien des Carougeoises et Carougeois. Les personnes âgées, à mobilité réduite et les plus jeunes sont de toute évidence les plus touchés par cette nouvelle organisation.

Dans le cadre des mesures correctives qui sont apparemment à l'étude, notre Conseil administratif invite donc les TPG à réexaminer les difficultés qui nous ont été signalées par la population et à proposer rapidement des améliorations concrètes, ce qui renforcera encore, nous en sommes persuadés, l'attractivité des transports publics aux yeux de notre population.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le directeur général, nos salutations les meilleures.

La troisième communication concerne le parking Vibert.

Pour rappel, la situation actuelle est la suivante :

La délibération 164-2010 a été votée en janvier 2011 pour un crédit d'étude de CHF 270'000.- pour la mise en conformité de la dalle de couverture du Parking Vibert avec mandat confié au bureau d'ingénieurs civils Peretten & Milleret SA qui, pour rappel, ont été les constructeurs dudit parking.

L'étude du bureau P & M a avancé et a permis de déterminer que les travaux à prévoir pour cette mise en conformité pourraient être complétés à moindre frais et en synergie avec la planification générale des travaux, par l'extension du parking Vibert avec la création de 2 niveaux supplémentaires en sous-sol.

Cette idée répond donc, non seulement à un besoin de la commune d'avoir plus de places de parking et éviterait d'avoir différents chantiers en même temps puisqu'il faut de toute façon refaire cette dalle du parking Vibert. L'idée étant d'avoir un chantier qui dure peut-être un peu plus longtemps mais un seul chantier.

Une étude de faisabilité a été gracieusement effectuée par le bureau civils Peretten & Milleret SA mais il y a eu, néanmoins, un problème concernant les AIMP car nous ne pouvons pas continuer tel quel avec ledit bureau en raison de celles-ci.

Un avis de droit a été demandé par la Ville de Carouge et, celui-ci a préconisé fermement de ne pas lancer une étude complète avec le même mandataire jusqu'au crédit de construction pour le projet modifié avec adjonction de 2 niveaux supplémentaires car le montant des honoraires de l'ingénieur dépasserait alors le seuil des AIMP.

Dès lors, le Conseil administratif a décidé de permettre, néanmoins, au bureau d'ingénieur Peretten & Milleret SA, au vu de ses compétences et du fait qu'il a créé ce parking et effectué l'étude de faisabilité sur l'extension de celui-ci, de lui permettre de continuer son étude à concurrence du crédit d'étude voté, soit CHF 270'000.-- en réalisant un avant-projet avec un devis estimatif permettant de constituer un cahier des charges pour lancer un concours d'appel d'offres pour une équipe pluridisciplinaire avec le cahier des charges suivant :

Honoraires pour :

- Projet définitif
- Dossier de soumissions
- Autorisation de construire déposée
- Exécution

Le Conseil administratif présentera donc un projet de délibération qui respectera les AIMP pour le concours d'appel d'offres et le crédit d'étude complémentaire avec un Ingénieur Civil comme organisateur spécialiste génie-civil.

Concernant le planning, cette présentation de la délibération pour la réfection et l'agrandissement serait prévue pour septembre 2012. La durée du concours d'appel d'offres durerait 2 mois

L'équipe Lauréate démarrerait fin 2012, préparerait le dossier de soumissions et déposerait l'autorisation.

La durée de l'étude complémentaire est estimée à 6 mois.

Nous reviendrions avec une seconde délibération pour le crédit de construction en été 2013 avec un début des travaux prévu à la fin de l'année 2013 et une fin des travaux pour l'été 2016.

Ce crédit de construction intégrera également les travaux de surfaces et d'aménagements urbains préconisés par l'étude "Barthassat-Bohanes-Savary" et par l'étude d'impact concernant le secteur Promenades/Vibert/Grosselin dont le projet de délibération pour un crédit d'étude va être présenté dans les prochains mois.

La quatrième communication concerne (et les médias se sont fait l'écho aujourd'hui) l'ouverture ce jour de l'abri de protection civile sous la salle des fêtes.

Comme vous le savez, le canton de Genève est tenu d'accueillir 5,6 % des personnes qui adressent une demande d'asile à la Confédération en vertu des dispositions prises en la matière au niveau fédéral.

En janvier 2009, le Conseil d'Etat a décidé de solliciter les communes pour contribuer, par la mise à disposition de locaux adéquats, à l'accueil des requérants d'asiles.

Une convention de mise à disposition des locaux situés sous la salle des fêtes a été signée avec la ville de Carouge en mai 2009. Cette convention prévoit le maintien à disposition des locaux moyennant un loyer mensuel à la charge de l'hospice général, institution en charge du dossier au niveau cantonal.

Plusieurs autres communes, comme par exemple Vernier et Anières mettent de manière pérenne des locaux à disposition et la Ville de Genève le fait également pour des situations d'urgence.

Dernièrement un incendie a ravagé une partie du centre d'accueil des Tattes à Vernier. Ce dramatique événement auquel s'est ajouté un nombre très important de demandes d'asile adressé à la Confédération a eu comme conséquence, pour l'hospice général, de faire face à un déficit inattendu de places d'accueil.

Après avoir utilisé le local des Charmilles, mis à disposition par la Ville de Genève, l'hospice général a décidé d'activer la convention signée avec la Ville de Carouge afin d'accueillir, de manière temporaire, dès aujourd'hui, des requérants d'asile et 40 personnes y sont attendues.

Placées sous la responsabilité de l'hospice général, tant sur le plan de l'encadrement que de la sécurité, l'abri sera ouvert 24h sur 24 avec la présence continue d'un agent de sécurité et l'intervention de personnel de l'encadrement de l'hospice général. Les repas seront livrés par les soins de l'hospice général.

A noter que les personnes pourront circuler librement mais que l'accès aux locaux sera réservé aux seules personnes concernées.

S'agissant de la Ville de Carouge, des patrouilles d'APM auront une attention particulière sur ce périmètre et seront régulièrement en contact avec les commerçants et habitants riverains, cela dans leur rôle de police de proximité.

Une séance d'information a été organisée hier soir, lors de laquelle, une cinquantaine de personnes étaient présentes.

Par ces dispositions, le Conseil administratif honore, non seulement, les engagements pris en 2009 mais marque également sa détermination à contribuer à offrir une réponse rapide et adéquate dans le cadre d'une situation urgente et complexe. Le Conseil administratif estime que la Ville de Carouge se doit, comme les autres communes, de jouer un rôle exemplaire dans le dispositif très large déployé au niveau cantonal et national.

La cinquième communication répond à la question écrite de M. Gevisier concernant des actes à caractères pédophile
La réponse écrite sera remise tout à l'heure à M. Gevisier.

Question écrite de Monsieur René Gevisier : *Notre groupe UDC a eu vent de la part de Citoyens carougeois que des « actes à caractère pédophile » auraient été remarqués à la patinoire de la place de Sardaigne, ou de ses proches alentours, en particulier dans les WC en sous-sol de la place, lors de la dernière saison, il souhaiterait savoir si le Conseil Administratif a eu lui aussi échos de ces graves allégations?*

Si oui, y a-t-il eu des faits avérés ?

Quelles mesures le Conseil Administratif a-t-il pris ?

Qu'entend-t-il faire pour la saison qui vient de s'ouvrir ?

Cher Monsieur,

En réponse à votre question écrite lors de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2011, traitant de la problématique des toilettes publiques place de Sardaigne et notamment de sa fréquentation indésirable, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Depuis quelques années, le problème de la fréquentation régulière des WC du parking de Sardaigne par certaines personnes pose des problèmes de fonctionnement, de sécurité et de voisinage avec la population utilisatrice.

La liste non exhaustive des éléments répertoriés à notre connaissance aujourd'hui est la suivante :

- *Ce site est répertorié sur des sites internet spécialisés qui indiquent ces WC comme étant un site de rencontre homosexuel et qui induit donc une fréquentation accrue.*
- *Diverses plaintes d'usagers déposées auprès de la Police Municipale.*
- *L'intervention d'un parent d'enfant approché par un utilisateur indésirable l'hiver dernier pendant les heures d'ouverture de la patinoire, suite à cette approche, le père est allé chercher une serpe chez le vendeur de sapin pour aller égorger l'intrus, intervention de plusieurs personnes pour le calmer.*
- *L'intervention de B. Sauthier quelques jours avant le WE du sport et de la santé 2011 pour faire effacer un texte écrit par une jeune fille sur une porte des WC filles décrivant avec des détails effrayants le viol qu'elle aurait subi par une femme dans les toilettes des filles.*
- *Un utilisateur s'est dernièrement fait agresser avec coups et blessures.*

La liste est longue et la Police Municipale pourrait aisément l'étoffer.

Afin de limiter drastiquement les risques avec les enfants qui viennent à la patinoire, nous avons trouvé une solution temporaire pour cette saison en faisant poser 2 WC chimiques contre la buvette de la patinoire, destinés aux utilisateurs de la patinoire et plus précisément aux enfants.

Pour la suite, nous allons tout prochainement fermer définitivement les toilettes de la place de Sardaigne, sauf lors de manifestations.

Pour mémoire, nous avons condamné définitivement les WC publics situés à la salle des Fêtes derrière la sortie d'ascenseur du PCC il y a quelques années suite aux dégradations quotidiennes importantes constatées, sans aucune plainte d'usagers à ce jour.

Par ailleurs, nous allons étudier la possibilité de mettre éventuellement en place des dispositifs ne permettant l'entrée qu'à une seule personne à la fois comme en Ville de Genève. A cette fin, nous discuterons avec cette dernière pour évaluer les coûts et l'efficacité de ces mesures.

Espérant avoir répondu à votre attente, veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Stéphanie Lammar

Maire

La sixième communication répond à la question écrite de Messieurs Guldemann et Gevisier concernant la mise à disposition et l'entretien du bâtiment de la Rippe

Elle lit la réponse qui leur est donnée :

Messieurs,

En réponse à votre question écrite lors de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2011, traitant de la mise à disposition et de l'entretien de la Rippe, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

- *Les représentants des deux Communes ont convenu d'observer l'exploitation du bâtiment durant une première phase de six mois, pour en tirer les différents enseignements nécessaires à l'établissement d'un document qui fixera les termes définitifs des engagements de chaque Commune.*
- *Le Conseil administratif a fixé les conditions de location du bâtiment du Centre aéré de la Rippe, lesquelles sont identiques à celles du Rondeau. Celles-ci ne prévoient pas la gratuité pour les aînés ni pour les associations carougeoises. En revanche, tout comme pour celles du Rondeau, un tarif préférentiel est accordé aux sociétés carougeoises du Cartel dont fait partie le "Club des Aînés le Vieux Carouge".*
- *Les locaux de la Rippe sont louables par des privés, des associations et partis politiques aux tarifs prévus par le règlement de location des salles de la Commune.*
- *Il n'est pas possible de faire des séances du Conseil municipal à la Rippe parce que ses séances sont publiques et qu'il n'est pas possible de les délocaliser dans un autre canton.*

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Stéphanie Lammar

Maire

La septième communication répond à une question orale de M. Papparou qui a lu le rapport administratif 2010 et a constaté que le taux technique de la caisse de pension est fixé à 4,5. Il demandait à pouvoir connaître le taux de rendement de la fortune mobilière et immobilière de la caisse pour faire une comparaison afin de voir si c'était viable à long terme.

La réponse que le Conseil administratif peut lui fournir ce soir est la suivante :

En 2010, la performance de la caisse était de 3.12 % contre un benchmark de 2.58 %. La partie immobilière représentait du 5.06 % contre un benchmark de 5 % et la partie mobilière 0.91 % contre un benchmark à 0.11 %.

A noter également que le degré de couverture malgré les crises des dernières années est de 115.8 % en 2010 contre 114.5 % en 2009.

En complément aux informations ci-dessus en 2012, la CPPVC va établir des CAP (des confluences actifs/passifs ainsi que des révisions actuarielles.

Communications de Mme De Haller Kellerhals

Mme De Haller Kellerhals a tout d'abord le plaisir de présenter Monsieur Pierre Orelli, engagé en qualité de travailleur social, en charge des aînés et des contrats de quartier depuis le 1^{er} juin à 80%.

Monsieur Pierre Orelli a débuté son parcours professionnel par un CFC d'ébéniste et une expérience de quelques années dans ce domaine. Il s'est très rapidement orienté vers le travail social. Il a obtenu son diplôme HES et, par la suite, a continué à se former pour l'obtention d'un diplôme post-grade en "Intervention collective & développement social" et d'un diplôme de praticien formateur HES.

Monsieur Pierre Orelli a travaillé durant de nombreuses années en qualité d'animateur socio-culturel au sein de différentes maisons de quartier, avant de rejoindre la Ville de Genève en qualité de conseiller en action communautaire.

Par ailleurs, il dispense des cours dans le cadre de la HETS et de différentes entités s'adressant aux professionnels du domaine.

Ses loisirs se partagent entre sa famille, la lecture, la marche, l'observation de la nature et le jardinage.

Nous nous réjouissons beaucoup de la venue de M. Orelli au sein de notre administration et lui souhaitons beaucoup d'intérêt et de plaisir dans son travail à Carouge.

La deuxième communication concerne la brochure du temps "du temps pour moi".

Vous avez toutes et tous trouvé, sur votre place cette nouvelle brochure des loisirs que je vous recommande chaleureusement de consulter.

La troisième communication concerne la bibliothèque et les lecteurs que vous êtes.

La personne chargée des relations internationales de la Ville de Chambéry nous a contactés pour nous faire part d'un projet de collaboration rapprochée entre Carouge et Chambéry, soit un projet commun autour de la lecture.

Le festival du 1^{er} roman de Chambéry Savoie œuvre pour la promotion et la diffusion de la littérature contemporaine francophone et, depuis plus de 15 ans, également européenne, soit italienne, anglaise, roumaine, allemande, espagnole et, depuis 2012, également portugaise.

Une place privilégiée est donnée aux lecteurs. En effet, ce sont eux qui, après avoir lu et débattu autour de leurs lectures, votent pour les 1^{ers} romans de leur choix et peuvent, s'ils le souhaitent, rencontrer leurs auteurs préférés pendant le festival de Chambéry. Les lecteurs sont les programmeurs de ce festival.

La 25^{ème} édition de ce festival se déroulera du 31 mai au 3 juin pour une série de rencontres en Français et en langues étrangères, des tables rondes, des ballades littéraires, des ateliers de traduction, des lectures bilingues, etc.

Des liens privilégiés lient Carouge à la Ville de Chambéry et il nous semble intéressant qu'ils passent également par la lecture et la littérature. Tout prochainement, vous aurez à disposition à la bibliothèque du Boulevard des Promenades de Carouge la possibilité d'emprunter les 15-16 ouvrages de premiers livres écrits par des auteurs. Le but étant de les lire pour, ensuite, donner votre avis et participer, si vous le souhaitez, au festival de Chambéry.

Communications de M. Walder

La première communication concerne l'éclairage public à la rue Louis de Montfalcon et la rue Vibert.

Le Conseil Administratif partage, avec de nombreux habitants, le constat que les nouveaux aménagements présentent un déficit en matière d'éclairage public. Il s'agit autant de la rue de Montfalcon que des tout récents aménagements sur la rue de Veyrier. Toutefois, il rappelle que le modèle des candélabres qui a été choisi est identique à celui expérimenté à la rue de la Débridée et qui semble convenir à une majorité de personnes.

Dans un souci d'apporter plus de convivialité à ces périmètres, le choix avait été fait d'installer un éclairage dit d'agrément et d'éviter la pose de candélabres dit routiers.

Toutefois, dans le cas des rues de Montfalcon et de Veyrier, les bâtis environnant et les apports de lumière externe sont sensiblement différents ce qui donne un sentiment autre que celui perçu à la rue de la Débridée.

Dès lors, nos services ont entrepris d'apporter des modifications en essayant au maximum de contenir les surcoûts.

C'est pourquoi nous avons, dans un premier temps, demandé au Services Industriels de Genève d'augmenter l'intensité lumineuse des candélabres. Ils procéderont d'ici à deux semaines à certains tests sur un tronçon de rue. Cela consiste non seulement à augmenter la puissance mais également à supprimer le "capot" de réduction du spectre lumineux qui sera alors plus large et puissant. Cela devrait suffire pour résoudre le problème. Cette solution aurait, dès lors, le grand avantage de ne pas engendrer des surcoûts pour ces projets.

Toutefois, si cela n'était pas le cas, nous prendrions d'autres mesures telles qu'augmenter le nombre de candélabres ou réintroduire des luminaires dits "routiers" proposant un spectre bien plus large.

La deuxième communication répond à la question écrite de M. Guldiman concernant le fonctionnement des pigeonniers.

Il lit la réponse écrite qui sera donnée à M. Guldiman

Cher Monsieur,

Comme cela vous a été communiqué lors de la séance du Conseil municipal en date du 15 décembre dernier et en réponse à votre question écrite portant notamment sur les pigeons en ville, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse, à savoir :

Ces pigeonniers se devaient d'être placés dans le quartier des tours, aussi, il a été jugé plus prudent vu le nombre d'enfants qui jouent dans ce quartier de mettre ces pigeonniers et leurs déjections hors de leur portée. De plus, ces endroits sont maîtrisés et accessibles par nos services. Naturellement, les pigeons ont plutôt tendance à faire leur nid en altitude, hors d'atteinte de leurs prédateurs.

La conception et l'aménagement de ces pigeonniers a été concertée avec des colombofiles de la basse-cour carougeoise.

Après deux mois d'exploitation, le bilan est effectivement mitigé et ce pour les raisons suivantes :

- Les pigeons doivent prendre de nouvelles habitudes, le délai est trop court pour établir un bilan objectif,
- Nous ne sommes pas dans une période de nidification,
- Ces pigeons viennent de traverser une épidémie qui a passablement diminué leur population,
- Trop de gens continuent à les nourrir au sol ou sur leur balcon.

Pour rappel, une société passe une fois par semaine dans ces pigeonniers pour rajouter de la nourriture, de l'eau, nettoyer les locaux et enlever les œufs au profit de leurs.

Aussi, nous vous proposons d'établir à nouveau un bilan au cours de ce printemps et en tireront les conclusions qui s'imposent.

Espérant avoir répondu à votre attente, veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Nicolas Walder
Conseiller administratif

La troisième communication répond à la question orale de M. Gevisier concernant l'absence de la barrière au bas du chemin des Moraines.

Cette barrière avait été endommagée par un véhicule et n'était plus fonctionnelle. De ce fait, elle a effectivement été enlevée dans le courant du mois de novembre et réparée par notre service Travaux, Voirie et environnement.

Elle n'a à ce jour pas été reposée en raison de la saison hivernale. En effet, il est habituel, depuis plusieurs années de l'enlever durant la période la plus froide de la saison hivernale car elle représente un danger pour nos véhicules de déneigement lorsqu'ils arrivent en bas de la rampe qui est parfois gelée et rend le freinage difficile.

Cette barrière sera donc reposée lorsque les risques de neige seront passés.

La quatrième communication répond à la question orale de Mme Stebler qui voulait des précisions quand à l'étude qui avait été réalisée sur les passages pour piétons et demandait s'il était possible de participer à cet étude ou de conduire la même étude sur Carouge.

L'étude que mentionne Mme Stebler a été réalisée par le Touring Club Suisse. Un communiqué de presse a été effectué par ce dernier le 6 décembre 2011 qui a donné lieu à un article dans la Tribune de Genève. Il ne s'agit donc pas d'une étude émanant du Canton de Genève, ni d'une étude dite "scientifique".

Cette étude est basée sur un échantillon de 100 passages pour piétons analysés selon 4 critères qui sont : la conception, la visibilité de jour, la visibilité de nuit et l'accessibilité.

Sur ce nombre, 45 passages pour piétons ont été jugés satisfaisants et 55 insatisfaisants. Les 10 passages pour piétons situés sur le canton de Genève ont tous été noté insatisfaisants. Il précise qu'aucun des passages pour piétons évalués n'était situé sur le territoire de la Ville de Carouge.

Toutefois, si cette étude n'est pas scientifique, les résultats pour Genève n'en restent pas moins préoccupants. Le Conseil administratif rappelle qu'il est très soucieux d'aménager ses espaces publics pour assurer des déplacements sécurisés pour les piétons, de jour comme de

nuit. De plus, ses services techniques se réfèrent aux normes édictées par l'association suisse des professionnels de la route et des transports ainsi qu'à l'ordonnance du DETEC (normes applicables à la signalisation des routes, des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre).

Pour l'aménagement des traversées piétonnes qui sont en place sur la commune, la plupart d'entre elles font partie intégrante d'études plus larges et complètes sur les aménagements urbains.

La commune procède régulièrement à des bilans des diverses zones de rencontres et zones 30 instaurées sur son territoire. Outre les relevés de vitesse, ces bilans traitent le volet de l'accidentologie à l'aide de statistiques fournies par la gendarmerie genevoise.

Le Conseil administratif est donc très vigilant au confort et, surtout, à la sécurité des piétons. Nous travaillons actuellement sur l'adaptation d'aménagements dans différents lieux tels que l'accès au Val d'Arve, la rue des Moraines, la rue Jacques Dalphin ou encore les secteurs de Pinchat/Tambourine et des Acacias, sans parler des améliorations ponctuelles comme l'éclairage des rues Montfalcon et Veyrier.

Dès lors, les bonnes pratiques étant connues, le Conseil administratif n'estime pas à ce stade nécessaire d'effectuer une étude large et coûteuse des passages pour piétons. D'autant plus que nous travaillons en étroite collaboration avec les associations d'habitants et d'usagers qui restent, pour nous, les plus aptes à fournir des évaluations et recommandations pertinentes.

Si cette étude intéresse les membres, il les invite à la télécharger directement sur le site du Touring Club Suisse. Il remettra ce document à Mme Stebler en fin de séance.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne un courrier que le Président a reçu de la fédération suisse des jardins familiaux qui a tenu son assemblée des délégués le 21 mai dernier à Wädenswil, séance au cours de laquelle, ils ont adopté une résolution, qu'ils ont envoyé à tous les Conseils municipaux de Romandie, voire de Suisse.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture :

Résolution de la Fédération Suisse des jardins familiaux

Les jardins familiaux sont un lien entre les êtres humains.

Dans les jardins familiaux des êtres humains de groupes d'âge et de nations les plus diverses se rencontrent.

Les enfants observent et suivent très tôt la pousse et le développement des fleurs et de légumes.

Les personnes âgées profitent de leur second chez soi comme d'un lieu de détente entouré de la nature et d'air pur.

L'amitié n'est pas entretenue qu'entre jeunes et vieux, les jardinières et jardiniers amateurs venant de nations et de sphères culturelles différentes se retrouvent dans les jardins familiaux pour parler entre eux de tout et de rien. Cette diversité, cette solidarité sont aussi appréciées et soutenues par nombre de jardiniers endurcis.

Peut-être que par le passé, le jardinage était parfois marqué par des pensées de jalousie et de concurrence. Aujourd'hui, ce comportement n'a pratiquement plus de place dans les jardins. Au contraire, tous sont heureux lorsque la nature verdit et fleurit de partout, qu'une

occasion de faire la causette se présente et que le jardin est presque devenu une seconde patrie.

Le travail de jardinage maintient la forme et la mobilité, l'air pur fortifie le corps, l'esprit et l'âme.

Pour ces raisons et beaucoup d'autres, la fédération suisse des jardins familiaux, avec ces 24'000 membres, qui en majorité cultivent leur jardin en harmonie avec la nature et apporte un soutien essentiel à la contribution de la biodiversité

demande aux départements cantonaux et communaux de l'aménagement du territoire et aux autorités politiques à tous les niveaux de stopper incessamment avec une conviction sincère d'empêcher durablement de nouvelles pertes d'aires de jardins et de jardins familiaux.

De soutenir efficacement l'institution des jardins familiaux et son travail contribuant au bien-être de la communauté.

D'encourager l'aménagement d'espaces de jardins familiaux avec leurs effets positifs pour la population, la zone urbaine, la nature et le développement durable.

D'ériger des conditions cadres attractives dans le but de soutenir le bénévolat de haute qualité.

La reconnaissance des efforts et des mérites justifiés des groupements de jardins familiaux dans la suisse entière active dans le domaine de l'intégration de concitoyens venant des nations les plus diverses.

La concession que le travail en pleine nature et la consommation de légumes, fruits et baies frais contribue à la bonne santé.

Cette résolution a été approuvée par l'AD de la fédération suisse des jardins familiaux du 21 mai 2011.

Wädenswil, le 21 mai 2011.

La deuxième communication concerne la présidence des commissions et procès-verbaux.

Avec la mise en place des procès-verbalistes dans les commissions qui ne connaissent pas forcément le nom de chacune et chacun d'entre vous, il est demandé aux Présidentes et Présidents des différentes commissions d'accorder une attention particulière à la distribution de la parole, à préciser à qui la parole est donnée et à cadrer les débats le plus strictement possible dans le sujet à traiter.

L'administration remercie les présidentes et présidents pour leur précieuse contribution à la qualité des procès-verbaux qui seront ainsi désormais établis.

Propositions du Conseil administratif :

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 12-2011 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LA TRANSFORMATION DU BATIMENT SIS, 92, ROUTE DU VAL D'ARVE, DESTINE AUX ACTIVITES DES SERVICES TRAVAUX-VOIRIE-ENVIRONNEMENT, CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT DES POMPIERS, DES SAUVETEURS AUXILIAIRES ET DES SAMARITAINS

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2011 et renvoyé en commission Constructions et logements. Celle-ci s'est réunie le 13 décembre 2011 et le rapport a été établi par M. Prod'hom. La commission a préavisé favorable-

ment ce projet par 7 oui et 1 abstention. Étant donné que le procès-verbal de la commission n'était pas à disposition des membres lors du Conseil municipal du 15 décembre 2011, il a été décidé de reporter le vote aujourd'hui.

M. Prod'hom n'a rien à ajouter à son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Hiltbold remercie d'avoir pu avoir accès à ce procès-verbal qu'elle a lu avec attention. Elle était étonnée de constater que finalement, on pouvait prendre le risque de se passer des AIMP et d'entendre cela de la bouche de M. Monney qui, lors de législatures précédentes était toujours très formaliste sur ce point. Elle a aussi lu que c'est uniquement le coût de l'étude et que les travaux seront de l'ordre de CHF 2'345'000.-- pour aménager l'intérieur d'un bâtiment, ce qu'elle trouve très onéreux. Elle a lu que les employés de ce centre sont à l'étroit, mais elle pense que cela provient du fait qu'on engage du personnel et qu'on internalise des tâches. Il faut donc dépenser pour faire de la place, ce qui coûte fort cher.

Bien que ce n'était pas à l'ordre du jour puisqu'il était ici question uniquement du sous-sol, M. Wolfisberg aimerait savoir pourquoi le Conseil municipal n'a pas été informé de la transformation de l'appartement du concierge en bureau pour les nouvelles personnes engagées pour l'urbanisme.

M. Walder répond que le projet de réaménagement inclut effectivement la possibilité que soit réaménagé l'appartement en bureau pour des questions opérationnelles et non pas pour le service urbanisme. Il rappelle que ce service concerne deux personnes supplémentaires, mais c'est une réorganisation interne visant à pallier à ce qui était prévu de longue date, à savoir de nouveaux locaux dans la Maison Baylon. Cette maison devait être construite aujourd'hui, mais ne le sera pas avant plusieurs années. D'ici là, afin de pallier au problème de manque de place, il a été demandé de réaménager les locaux et dans ce cadre-là, seront créés des espaces séparés pour l'urbanisme. Ce n'est en revanche pas pour l'urbanisme que l'on a besoin de plusieurs centaines de mètres carrés. L'appartement du concierge est l'une des options, mais elle n'a pas été décidée à ce stade, d'où la nécessité d'une étude à la suite de laquelle le Conseil municipal se prononcera sur les détails de ce projet. Avant l'étude, il est difficile de savoir qui ira où et ce que l'on fera exactement.

Mme Lammar voudrait compléter les propos de M. Walder par un rappel historique. Lorsque le bâtiment a été construit en juin 2000, le deuxième étage comportait plusieurs locaux pour les sauveteurs auxiliaires, les pompiers et également une salle communale polyvalente. C'est la raison pour laquelle il avait été prévu un appartement de concierge, puisque dès lors qu'il y avait une salle polyvalente, il fallait garantir le contrôle des accès, le respect des horaires au public et fermer cette salle. La présence d'un concierge 24 heures sur 24 se justifiait pleinement. Par la suite, en 2006, le deuxième étage du bâtiment a subi une modification par la réaffectation de la salle communale en locaux administratifs pour le nouveau service Constructions et urbanisme. Depuis cette période, le concierge est resté localisé dans le bâtiment, alors que son cahier des charges ne lui impose plus d'horaires particuliers liés aux heures de location de la salle communale. Par ailleurs, le bâtiment dispose d'un portail automatique avec accès réservé aux utilisateurs, fermé durant les heures de travail des équipes du TVE. Ces installations sont sous alarme et ne nécessitent plus de présence particulière pendant la nuit. En cas de déclenchement d'une alarme, ce sont les services de sécurité qui sont, à même, d'intervenir dans un laps de temps similaire, voire plus court que celui du concierge. Vu les besoins en locaux et que la présence 24 heures sur 24 du concierge n'est plus justifiée, l'idée est de les récupérer pour gagner encore un peu de place. Il faut également savoir que des propositions de relogement ont été faites au concierge et des négociations sont en cours pour voir si l'on va de l'avant avec cette possibilité.

Mme Stebler souligne que lors de cette commission, on a auditionné et écouté les différents chefs de service. Elle croit qu'ils sont tout à fait bien informés et que ce sont eux et leurs em-

ployés qui connaissent les besoins. Ils ont informé la commission que le bâtiment dans son origine avait été construit pour pouvoir être réaménagé en vue de nouveaux besoins. Ils ont notamment parlé du service de l'électricité qui s'est beaucoup développé. Certains jeunes doivent travailler dans ce grand couloir froid et l'on manque d'ateliers. Il y a donc urgence à réaménager. Il y avait également l'entreposage du sel qui posait problème. À son avis, ce qui est envisagé n'est pas de l'argent perdu, mais de la qualité pour la ville. Elle invite donc les membres du Conseil municipal à accepter ce crédit qui va vers de meilleures conditions de travail et de meilleures prestations à la population.

M. Walder ajoute que la pré-étude de faisabilité a été lancée avant l'entrée en fonction de la nouvelle législature. Le problème ne date donc pas du budget 2012.

M. Baertschi a participé aux travaux de la commission et confirme les propos de M. Walder. Il souligne la grave problématique de recherche de locaux. Lors de l'audition de M. Roulet, il n'y a pas eu d'AIMP, car c'est une prolongation de mandat. Ces gens connaissent très bien le bâtiment et ont très bien répondu sur le plan technique et d'utilisation. Il note aussi qu'outre la question du gain de locaux, il y a aussi un problème de logistique avec les élévateurs ou le silo de sel, problèmes de nature technique. Ces éléments sont inclus dans le coût du projet. Finalement, si nous déduisons toutes ses composantes, vu qu'il n'y a pas de coût au niveau du terrain ni des infrastructures, il pense que c'est une opération tout à fait raisonnable pour les finances communales.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote non sans rappeler aux scrutateurs que 28 membres votent ce soir.

Le projet est accepté par 19 oui et 9 abstentions.

Vu la réalisation du bâtiment par le bureau d'architectes "Atelier d'architecture Brodbeck-Roulet SA" en 2000, correspondant alors, aux besoins du service Travaux-Voirie, des Pompiers, des Sauveteurs auxiliaires et des Samaritains ;

vu la transformation de ce bâtiment réalisée en 2006 permettant notamment la délocalisation du nouveau service Constructions et Urbanisme au 2^{ème} étage ;

considérant l'incertitude relative à la date de délocalisation du Service du Feu de la Ville de Carouge sur le site de la Maison Baylon et de fait, la date de libération des surfaces occupées au sous-sol du bâtiment sis, 92 route du Val d'Arve au profit du service Travaux, Voirie et Environnement ;

vu l'augmentation du personnel tant administratif que technique desdits services ;

considérant d'une part, la volonté d'optimiser le fonctionnement du service Travaux-Voirie-Environnement par :

- *La réorganisation des surfaces de l'administration du rez-de-chaussée consécutivement à la réaffectation d'une partie du personnel administratif du TVE dans le nouveau service d'Urbanisme délocalisé au 2^{ème} étage du bâtiment.*
- *L'augmentation ou la réorganisation des espaces communs, de la cafétéria et de l'affichage au 1^{er} étage.*
- *L'augmentation des espaces de vestiaires et d'un nouvel atelier d'électricien avec un stockage spécifique.*
- *L'optimisation de toutes les zones de palettisation avec resserrement des trames en vue de l'utilisation de ce secteur au moyen d'un nouveau chariot élévateur.*
- *La transformation du dépôt à sel pour adaptation de sa capacité aux besoins.*

- La création de mezzanines dans les ateliers existants.

considérant d'autre part, la volonté d'optimiser le fonctionnement du service Constructions et Aménagement ainsi que l'installation du nouveau service de l'Urbanisme par la réorganisation des locaux du 2^{ème} étage ;

vu l'étude de faisabilité effectuée par le bureau d'architectes "Atelier d'architecture Brodbeck-Roulet SA" en juillet 2011 ayant permis d'établir une offre d'honoraires des mandataires architectes, ingénieurs-civils et ingénieurs CVC pour une étude en vue d'établir un descriptif des travaux de construction et le dépôt d'une requête en autorisation de construire ;

conformément aux articles 1 et ss de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 19 oui et 9 abstentions

DECIDE :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 341'000.-- pour la transformation du bâtiment sis, 92 route du Val-d'Arve destiné aux activités des services Travaux-Voirie-Environnement, Constructions et Aménagement, des Pompiers, des Sauveteurs auxiliaires et des Samaritains.
 2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
 3. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux.
 4. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 3 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 08.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.
- 6. DELIBERATION 27-2011 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX "INFOPARKINGS" ET D'UN FLECHAGE VISANT A INFORMER LES USAGERS DE L'ETAT DE DISPONIBILITE ET DE LA LOCALISATION DES PARKINGS PUBLICS DE CAROUGE**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2011 et renvoyé en commission d'Urbanisme, Mobilité et Aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 12 janvier et le rapport a été établi par M. Baertschi.

En fin de séance, les commissaires votent favorablement ce projet par 6 oui et 1 abstention.

M. Baertschi n'a rien à ajouter à son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. Papparou a lu avec attention le rapport et s'est étonné de voir que les commissaires avaient accepté sans broncher l'installation, au milieu de la place de Sardaigne, d'un panneau immense, abominable et éclairé qui met en péril l'esthétique du centre de Carouge. Pour M. Papparou, il est inutile de mettre des informations au centre de Carouge, car ce qui importe, ce sont les automobilistes qui viennent de la périphérie. À leur arrivée, ils voient tout de suite où se trouvent les places de parking disponibles. M. Papparou demande donc formellement que soit supprimé de la délibération ce sixième panneau qui n'a pas sa place au centre de Carouge.

Le Président prend note de sa proposition.

Mme Lammar souhaite apporter un élément de réponse à M. Papparou. Actuellement, il existe un panneau assez grand devant le parking de la place de Sardaigne, où il est simplement mentionné « parking ». En dessous, on peut lire « libre » ou « complet ». Ce panneau ne serait plus du tout utile si un autre panneau indiquait non seulement le nombre de places restantes dans le parking de la place de Sardaigne, mais également le nombre de places restantes dans d'autres parkings. L'idée serait de supprimer ce panneau existant et de le remplacer par ces panneaux multi-infos qui pourraient être plus petits que les panneaux qui seraient aux abords de Carouge. La proposition d'un panneau à cet endroit répond au fait que la plupart des gens ne connaissent que peu les autres parkings de Carouge et ont tendance à systématiquement aller directement au parking de la place de Sardaigne qui est souvent complet. Les automobilistes tournent dans le Vieux Carouge, ne trouvent pas de place et s'en vont assez mécontents. Ce panneau permettrait d'avoir ensuite un parcours fléché pour que les automobilistes puissent se rendre dans les autres parkings.

M. Papparou note que si certains automobilistes ne connaissent pas la ville de Carouge, même si on leur dit qu'il y a de la place sur le parking place de l'Octroi, ils auront du mal à le trouver. Pour lui, les panneaux sont utiles à l'entrée d'une ville uniquement. Tant pis pour ceux qui ne savent pas lire et ne trouvent pas de place. Il maintient sa proposition de placer ces panneaux en périphérie où ils servent à quelque chose.

M. Buchs indique que le PDC va refuser ce crédit pour deux raisons. Premièrement, il n'est pas convaincu de l'utilité de ce message, il y a bien assez d'indications. Désormais, les rues ressemblent à des sapins de Noël et les gens n'arrivent pas à savoir où ils doivent circuler. L'exemple le plus magnifique est la rue Jacques-Dalphin avec les travaux qui sont faits au niveau du tram. Il rappelle à quel point la circulation était chaotique : à force d'ajouter des panneaux, les gens se perdaient et commettaient des infractions. Il observe aussi que la plupart des gens ont dans leur voiture des GPS où sont notés les parkings. Ils peuvent ainsi facilement arriver, dans n'importe quelle ville du monde, à n'importe quel parking. On n'a plus besoin d'indications pour savoir où se trouvent les parkings. Il rejoint par ailleurs l'avis de M. Papparou, en ville de Genève, on a déjà placé des panneaux de ce type : ils sont de grande taille et très peu esthétiques. M. Buchs s'interroge sur leur utilité, puisque la plupart des gens qui connaissent Carouge ne vont ni au parking de l'Octroi ni au parking du Théâtre, ils viennent tous au parking de Sardaigne, car il est mieux placé, plus facile d'accès et mieux éclairé. À son avis, on ne va pas changer le problème des parkings par des panneaux qui enlaidissent la ville de Carouge.

M. Voignier pense que ce panneau est une bonne chose, car il permettra d'éviter que des gens tournent en rond dans Carouge. Il note cependant que cela concernera tous les parkings. Son groupe votera ce projet, mais voudrait aller un peu plus loin, c'est pourquoi il reviendra avec une motion pour promouvoir ces parkings aux habitants Carougeois avec un abonnement pour les trois parkings et pas uniquement pour chaque parking à titre individuel.

M. Etienne indique que les explications reçues en commission montraient qu'il y avait plusieurs mesures pour répondre à la demande des habitants et des commerçants pour donner le plus d'indications possibles et permettre ainsi un meilleur accès aux commerces. Il y a également eu un vote pour la zone à macarons avec différents systèmes de parking et un projet pour l'extension du parking Vibert. Il aimerait donc rappeler au PDC que plusieurs mesures seront couplées et faciliteront l'accès à Carouge notamment en vue du contact avec les commer-

çants et la vie carougeoise. Refuser aujourd'hui l'une ou l'autre de ces mesures peut mettre en péril tous les objectifs mis en place jusqu'à présent. Il avait également le même souci que M. Papparou car il est vrai que le Vieux Carouge est un endroit sensible et qu'il faut veiller à l'esthétique. Les questions posées invitent le Conseil administratif à évaluer avec la Fondation des parkings les mesures pouvant être prises et voir si ce panneau au centre de Carouge est vraiment nécessaire. En effet, le bâti en ville de Genève est moins sensible qu'en ville de Carouge. Concernant la remarque de M. Buchs, il n'est pas certain que le GPS indique le nombre de places libres dans les parkings. La proposition du Conseil administratif lui semble donc valable et le parti socialiste votera ce crédit.

Mme Stebler pense que les arguments étaient, pour l'essentiel, une demande des commerçants au vu des nombreux travaux et ils demandaient des informations beaucoup plus précises sur les places restantes et des places supplémentaires. L'idée est d'informer sur d'autres parkings dont le parking communal et de l'Octroi pour que les automobilistes ne tournent pas en rond, polluent moins et répondent à la demande des commerçants. Son groupe était favorable à la possibilité d'un abonnement pour ces trois parkings. S'il s'agit d'une réponse aux commerçants et une réponse de bon sens, elle ne voit pas comment on pourrait refuser un tel projet.

M. Baertschi note que la signalisation avancée que l'on trouve notamment au quai du Général-Guisan permet de changer facilement de parking. C'est une excellente chose qui pourrait exister à Carouge. En revanche se pose le problème esthétique car les modèles développés par la Fondation des parkings sont faits pour être vus à distance par des automobilistes et sont donc très grands. Aux entrées de Carouge, notamment à la route de Saint Julien ou à l'Avenue Vibert, il est logique d'avoir des grands panneaux qui ne gênent personne. En revanche, il est content de savoir qu'une autre formule pourrait être installée au centre de Carouge. Moyennant ces accommodements, il ne pense pas qu'il faille modifier le projet de délibération qui est tout à fait raisonnable. Il a un peu de peine à comprendre ceux qui s'opposent à ce projet répondant à une demande des commerçants et des habitants. Il faut tout de même aller à leur rencontre. En effet, il est très difficile de conserver cette vie commerçante.

M. Pistis indique que son groupe soutiendra cette délibération. Pour son groupe, un parking n'est pas un musée, on n'a pas envie d'y entrer pour faire une petite promenade et devoir ressortir parce qu'on ne peut pas parquer sa voiture, puis passer au parking suivant, refaire une petite promenade et constater, à nouveau, qu'il n'y a pas de place. Effectivement, ce sont des circuits inutiles qui polluent et font perdre du temps. Il faut également rendre Carouge accessible à tout le monde.

Le Président demande à M. Papparou s'il maintient sa proposition de modification de la délibération.

M. Papparou maintient sa demande de supprimer de cette délibération le panneau à l'intérieur du Vieux Carouge sur la place de la Sardaigne.

Le Président fait la proposition suivante « ouvrir un crédit de construction de CHF 328 000.-- destinés à l'installation de panneaux info parking en périphérie de Carouge. »

M. Monney demande une suspension de séance. Il est suivi.

Le Président suspend la séance pour 5 minutes.

Le Président donne lecture de l'amendement proposé par M. Papparou. « Disposer les panneaux principaux en périphérie et que les plus petits soient disposés à l'entrée des parkings, de diminuer également le crédit de construction en conséquence. »

L'amendement de M. Papparou est accepté par 22 oui et 6 abstentions.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 26 oui et 2 non.

Vu la création des parkings publics de l'Octroi, de Sardaigne, du Centre communal et de la Fontenette sur le territoire de la Commune de Carouge ;

vu la fréquentation constatée desdits parkings provoquant aux heures de pointe des désagréments pour les utilisateurs potentiels lorsque ceux-ci affichent complets ;

considérant que cette situation perturbe la circulation générale dans le périmètre concerné et densifie le trafic des véhicules à la recherche de places de parking disponibles ;

vu la possibilité offerte par la Fondation des Parkings, gérante de ces installations, de créer une signalisation générale de l'état de disponibilité des parkings souterrains ainsi qu'un fléchage permettant de situer les parkings voisins présentant des places disponibles ;

considérant qu'en conséquence, cette signalisation accroîtra l'efficacité du système général, offrant ainsi la possibilité d'utiliser toutes les places disponibles aux heures de pointe ;

vu également la volonté du Conseil administratif de compléter la signalisation aux abords des parkings par la pose de panneaux indicateurs d'information générale sur l'état de contenance de tous les parkings publics aux entrées du périmètre concerné selon plan de situation annexé ;

considérant que ce projet de signalisation figure au plan des investissements du budget 2012 ;

vu le dossier d'appel d'offres ayant permis l'adjudication des travaux aux entreprises présentant les meilleures conditions ;

vu la récapitulation générale ;

conformément aux articles 30, alinéa 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 26 oui et 2 non

DECIDE

1. *D'ouvrir un crédit de construction de CHF 328'000.-, destiné à l'installation de panneaux "infoparkings" et d'un fléchage visant à informer les usagers de l'état de disponibilité et de la localisation des parkings publics de Carouge.*
2. *De disposer les panneaux principaux en périphérie et que les plus petits soient disposés à l'entrée des parkings.*
3. *De diminuer également le crédit de construction en conséquence.*
4. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.*
5. *D'amortir le montant de CHF 328'000.- au moyen de 10 annuités, dès 2013 sous rubrique N° 62.331.*

7. DELIBERATION 28-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ADOP-TION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA FONDATION IMMOBILIERE DE LA VILLE DE CAROUGE (ACTUELLEMENT FONDATION POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS A LOYERS MO-DERES DE LA VILLE DE CAROUGE)

Mme Lammar explique qu'il s'agit d'une proposition relative à l'adoption des nouveaux statuts de la Fondation immobilière de la ville de Carouge. Suite au rapport de la Cour des comptes, la fondation HLM qui avait déjà entamé passablement de réflexions pour changer ses statuts et son fonctionnement a modifié ses statuts durant l'été. Le Conseil administratif propose de les valider.

Le Président procède à la prise en considération de ce projet.

La prise en considération de ce projet est acceptée par 26 oui et 2 abstentions.

Le Bureau propose la discussion immédiate. Le Président demande s'il y a une autre proposi-tion.

M. Pistis propose le renvoi en commission des finances ou du règlement, car le MCG estime qu'il y a une sur-représentativité des représentants des partis politiques au sein du conseil de cette Fondation. En effet, elle est identique à ce que l'on retrouve dans les commissions poli-tiques, soit des commissions communales.

Le Président comprend bien M. Pistis, mais ne voit pas le rapport avec les finances.

M. Pistis propose que cela soit renvoyé en commission du règlement, puis en commission des finances.

M. Gevisier signale que le groupe UDC demande pour sa part une discussion immédiate comme l'a décidé le Bureau.

La discussion immédiate est acceptée par 25 oui, 2 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Buchs souhaite continuer dans la voie du PDC qui entend refuser les statuts de la Fondation HLM. En effet, le PDC est heureux qu'enfin, une discussion ait lieu en plénum et devant la popu-lation sur cette fondation. Il rappelle que la Cour des comptes a rendu un audit que l'on peut qualifier de catastrophique. Heureusement, la Cour des comptes ne fait que des propositions et n'impose pas de sanctions. Le PDC a demandé à de multiples reprises un débat sur la fon-dation HLM en Conseil municipal mais il a été, à chaque fois, refusé. Ne comprenant pas les raisons de ces refus systématiques, le PDC s'est rendu compte que le problème était proba-blement lié au fait que certains membres du Conseil municipal étaient juge et partie, siégeant autant au Conseil municipal que dans la fondation HLM. Cette façon de faire n'est plus pos-sible et le PDC est d'avis qu'il faut absolument dissocier ce que l'on fait et vote au Conseil mu-nicipal, de ce que l'on fait à la fondation HLM. Les mêmes personnes ne peuvent pas faire les deux et les graves problèmes qui se sont posés à la fondation HLM sont certainement dus au fait qu'on a mélangé les casquettes. Le PDC a proposé dans une motion déposée devant le Conseil municipal qu'un conseiller municipal ne puisse pas être membre d'un conseil de fon-da-tion à Carouge, ce qui va dans le sens de la réforme des régies publiques de l'État. Le PDC remercie que les statuts aient été modifiés et que la fondation HLM ait réagi aux critiques de la Cour de compte. Cependant, il y a bien d'autres choses à modifier. Il rappelle que les dossiers des habitants de la fondation HLM sont mal tenus, il y a des problèmes de sous-location et de contentieux énorme. Tout cela doit être repris avec sérieux par la fondation HLM.

M. Baud indique que l'UDC Carouge refuse les statuts tels quels pour les mêmes raisons, à savoir l'article 10 sur la composition de ce conseil de fondation. L'UDC a interrogé d'autres conseils qui travaillent avec un représentant par groupe politique pour justement sortir de l'aspect politique dans gestion d'une telle fondation immobilière. De plus, il trouve aussi inconcevable de voir siéger dans ce genre de conseils une personne qui peut être juge et partie. Par ailleurs, l'UDC s'oppose à la votation de ces statuts parce que l'article 11 stipule simplement que les membres du conseil de fondation désignés par le Conseil municipal doivent être électeurs à Carouge. L'UDC estime que cette mesure est insuffisante, car le fait d'être électeur ne suffit pas pour siéger dans ce type de conseil ou d'entreprise. L'UDC aimerait ainsi ajouter dans cet article que les membres nommés dans ce conseil soient des professionnels du bâtiment. Sachant que l'on va vers des projets comme le PAV, on va se retrouver face à des spécialistes de l'immobilier et il faut donc des membres professionnels pour ne pas se faire « manger tous crus ». Il en va aussi de la crédibilité de cette fondation.

Le Président lui rappelle que l'on ne peut pas modifier ses statuts en la présente séance.

M. Pistis signale que son groupe part du principe que la représentativité au sein de cette fondation devrait être d'un représentant par parti politique qui se trouve autour de la table du Conseil municipal. Il en veut pour exemple que la majorité des communes appliquent cette politique et non le principe de la sur-représentativité. Pour preuve, la commune de Satigny a adopté un règlement sur la fondation communale immobilière en date du 29 novembre. Ledit règlement prévoit la présence d'un représentant par parti politique. Pour lui, politiser ce conseil de fondation n'est pas une bonne chose, car le but d'une fondation est de pouvoir selon une volonté politique, attribuer des appartements, et ne pas se retrouver à deux ou trois élus par partis politiques et appliquer le principe des arrosoirs de jetons de présence. Il rappelle que c'est ce qui avait été relevé au Grand Conseil par rapport à la problématique de la représentativité au sein même des fondations de droit public. Ces propos ont été tenus par certains partis politiques, dont les verts qui aujourd'hui veulent ce type de représentativité, mais qui sont en incohérence avec le Grand Conseil. Il en va de même pour le PLR qui est pour une représentativité fortement réduite. Il est assez surpris que sur Carouge, on mène la politique de la sur-représentativité des partis politiques au sein du conseil de fondation. Il y a donc à ses yeux une incohérence entre la politique communale et la politique cantonale.

M. Baertschi pense qu'il faut remettre les choses en place. Il comprend la réaction des « petits groupes politiques » qui ne sont pas représentés de façon notable dans ces fondations. Il invite cependant les membres du Conseil municipal à observer ce qui se passe au Bureau dont la majorité n'est pas à l'image de la table. Il y a aussi une logique à défendre une représentation proportionnelle des groupes plus importants. C'est un débat politique. Concernant les fondations, il admet que c'est un thème difficile où l'on touche à un certain nombre d'intérêts notamment autour du logement. Le dénigrement a bon dos, il est facile de dénigrer, c'est autre chose de proposer. M. Baertschi rappelle par rapport à la représentation politique que ces fondations étaient il y a quelques années présidées directement par les conseils administratifs. M. Baertschi note également que l'audit de la Cour des comptes est fait par des juristes qui ont une approche technocratique dans l'air du temps. On cherche de l'efficacité et du rendement. Cependant, le rendement est-il le but premier des gens qui habitent dans les immeubles communaux ? Est-il judicieux de louer les appartements CHF 2'000.- par mois alors que les gens ont un revenu de CHF 3'000.- ? Il n'est pas certain que le rapport de la Cour des comptes ait pris en compte ces données. Il estime important qu'il y ait une certaine transparence. L'audit a tout de même soulevé le fait que les statuts des fondations étaient surannés et qu'il était nécessaire d'influer une nouvelle dynamique, ce qui n'est pas mauvais. Enfin, il observe que pour les régies publiques, il ne faut pas oublier qu'il y a eu l'avis de certains technocrates qui voulaient absolument rendre ces fondations plus efficaces selon leurs critères. Il y a eu un vote sur la fondation immobilière de droit public cantonal, le peuple a refusé la sous-représentation des milieux politiques. Un référendum est pendant sur les transports publics et les grandes régies, finalement, il faut que la vox populi s'exprime. Autour de cette table ce soir, il y aura une majorité qui, finalement prendra position, ce qui est dans la logique politique. Il ne veut cependant pas que l'on fasse le procès des Fondations.

Mme Stebler admet que lors de l'audit de la Cour des comptes, tous les conseiller(e)s ont été invités. Elle y a assisté, il y avait des dysfonctionnements et des aberrations de la Cour des comptes. Elle rejoint les propos de M. Baertschi sur les propositions d'un certain juge pour faire des baux à durée déterminée. Lorsque l'on parle de *fondation*, c'est une fondation d'utilité publique où les politiques sont représentés. La politique est d'après elle quelque chose de noble, c'est le bien de la cité. C'est une fondation de droit public. Elle observe que la droite s'indigne de ces appartements si bon marché, en marge de la spéculation, pourtant, tout est redistribué, soit pour ceux qui gèrent, soit pour la construction. Il faudrait donc encore développer cette fondation pour l'intérêt public, tous seraient gagnants. Elle souhaite à tous les Genevois et les Carougeois de bénéficier de fondations comme la fondation à Carouge. C'est à cause du privé qu'il y a des problèmes de logement. Ces fondations sont représentées par les représentants des partis politiques, des politiciens sérieux. Elle les invite à voter ces statuts pour que la fondation et la commune puissent faire leur travail : trouver du terrain et construire. C'est un exemple. Elle souhaite que tous les spéculateurs viennent voir comment la fondation a fait et espère qu'ils soutiendront cette fondation sans toujours la critiquer, car tous sont bénéficiaires de cette fondation fantastique.

M. Barthassat remercie la gauche d'avoir enfin pris en considération un sujet lié à la fondation HLM parce qu'en principe, elle ne prend en considération que quand ça l'arrange. Il rappelle que la Cour des comptes est élue par le peuple et elle a élaboré un rapport. Il remercie d'ailleurs les membres de la fondation HLM d'avoir pris le problème à bras le corps et essayé de faire des nouveaux statuts. Toutefois, à la lecture de ceux-ci, il remarque qu'il subsiste quelques problèmes dont un le gêne énormément et qui concerne la suppression du lien fort avec Carouge. La gauche a décidé de l'enlever et, maintenant, le carougeois ne passera plus avant les autres. Est-ce que la gauche n'aime plus les carougeois ? C'est compliqué et dommage que la gauche ait tout fait pour que les carougeois ne soient plus bénéficiaires en premier des appartements. Il aimerait des explications de la part de la gauche. Concernant le côté politique, il signale que cette fondation n'est pas politique. Ce n'est pas la fondation qui va construire et les statuts ne vont pas l'empêcher de faire son travail. Ce sont des bons statuts qui vont aider à gérer cette fondation pour pouvoir construire beaucoup plus parce qu'aujourd'hui, à cause de cette mauvaise gestion, elle n'a malheureusement pas l'argent pour acheter des terrains.

M. Baud rebondit sur ce qu'a dit M. Baertschi concernant le regroupement et la réduction des fondations. Il rappelle que la votation a été pour le regroupement de cinq fondations à une fondation unique. Actuellement, ces fondations sont composées de 15 membres de conseil et on veut passer à une fondation unique à 28 membres, voire plus. Cela n'a rien à voir avec le fait qu'un seul représentant par groupe ou parti politique. Il s'agissait de réduire les coûts de fonctionnement de ces cinq fondations qui, il le rappelle, partagent le même secrétariat.

M. Maulini a de la peine à suivre ce débat. Il ne comprend pas bien où sont les lignes. Il aimerait saluer le travail qui a été fait sur le changement de statut, ne serait-ce que le libellé. On avait une fondation dite HLM depuis 50 ans alors que 85 % des logements n'étaient plus des logements à loyer modéré. Il y avait donc une aberration. Il voudrait aussi souligner le travail de la Cour des comptes. Il est facile de traiter ses membres de technocrates bloqués dans leur juridisme *obtus*, il n'empêche que sans le rapport qu'elle a établi, le Conseil municipal ne serait pas en train de débattre de ces nouveaux statuts. Il est vrai qu'il y avait des dysfonctionnements et que cela été pris en compte. Il suffira de respecter l'article 16 sur la nomination, le fonctionnement. Il suffit d'appliquer le texte et il ne voit pas où est le problème. Il y a aussi un chapitre sur la représentation politique : quelle que soit la modalité de nomination, tout est politique. Par contre, il s'interroge sur le champ d'application de la Fondation immobilière de la ville de Carouge. Il souligne bien que cela concerne donc Carouge. Il est pour sa part honorable membre de la fondation du vieux Carouge. Le texte couvre le champ entier du territoire de Carouge, il y en a donc peut-être une des deux qui devient inutile. Il rend donc les membres du Conseil municipal attentifs au fait qu'il y a un doublon objectif que nous pourrions simplifier grâce aux nouveaux statuts et permettrait d'économiser des membres.

Il est, comme son groupe, favorable à l'adoption de ces nouveaux statuts.

M. Monney voudrait rebondir sur une remarque de M. Barthassat concernant le règlement qu'il n'a apparemment pas bien lu. Il est précisé à l'article 2 que la fondation a pour but de mettre à disposition de la population de Carouge et de personnes ayant un lien avec Carouge en priorité des logements de qualité à des loyers abordables, etc. Il est donc bien précisé « ayant un lien avec Carouge ». Affirmer que le règlement a totalement changé est donc fallacieux. Concernant la proportion de personnes dans la fondation, il rappelle que la représentation est politique et il est tout à fait normal que les représentants dans les fondations soient représentatifs comme pour le Conseil municipal de manière proportionnelle. Il ne voit pas pourquoi changer ce système qui fonctionne très bien, ses membres sont des représentants politiques.

Le Président clôt la liste des personnes intervenantes.

M. Paparou rejoint M. Monney. En effet, il pense que le PDC qui a des représentants dans cette fondation a de la peine à lire véritablement ce qui est écrit, malgré le fait que le « lien fort » sera enlevé, cela ne l'a pas empêché, lors des dernières attributions, de sortir des Carougeoises pure souche de son chapeau. Il serait donc malvenu de la part du PDC de faire une critique à ce niveau-là. La deuxième contre-vérité qu'il a entendue est que la fondation immobilière de la ville de Carouge sera demain tout à fait en mesure d'être un acteur actif sur le terrain immobilier en pouvant acquérir du fait de sa trésorerie des terrains qui seront à disposition. C'est un mensonge de dire que la fondation HLM n'a pas d'argent.

M. Baertschi souhaite rebondir sur certaines remarques, dont celle de M. Baud concernant les fondations immobilières. M. Baertschi admet qu'il s'agit d'une question de regroupement, mais le problème concerne la composition elle-même des fondations, notamment sur le fait qu'on veut mettre des spécialistes et non plus des représentants des groupes politiques. Il s'agit d'un débat de fond et il faut tout de même dire qu'il y avait dans ce vote les deux aspects. En ce qui concerne ensuite la Cour des comptes, si M. Baertschi a parlé de technocrates, cela n'est pas forcément négatif, car ils garantissent également une certaine transparence. En revanche, quand on fixe comme objectif final uniquement des critères de rendement, alors qu'il y a aussi du logement social et que la commune n'est pas là pour agir comme un promoteur immobilier, mais pour aider des familles, il n'est pas d'accord avec les considérations de la Cour des comptes idéologiquement orientées. Il trouve cela assez grave. Pour ce qui est de la fondation du Vieux Carouge, c'est un autre problème qu'il faudra traiter en son temps. Il rappelle cependant que cette fondation octroie des subventions et qu'elle a aussi un rôle-conseil à l'égard des propriétaires. Enfin, il partage les soucis de M. Barthassat par rapport aux Carougeois car il faut effectivement favoriser le climat social. En effet, si des gens ont effectué leur scolarité à Carouge ou leur famille vit à Carouge, pourquoi aller chercher des gens qui n'ont rien à voir avec la ville ? Néanmoins, il admet que dans le cadre d'un audit de la Cour des comptes, il y a aussi l'égalité de traitement et on peut difficilement, sur cette base, marquer des préférences.

En réponse aux interventions de Messieurs Baud et Buchs qui parlaient du juge et partie, M. Pistis note qu'ils n'ont pas l'air d'avoir de problème en votant les jetons de présence des conseillers municipaux. On est quand même juge et partie lorsque l'on vote le montant des jetons de présence pour les soirées ou les centimes additionnels. L'argumentaire n'est donc pas fondé. Il conseille à M. Baud d'éviter une représentativité simultanée entre le Conseil municipal et la fondation ou les fondations, et l'engage de passer des paroles à l'acte et de donner sa démission, puisqu'il siège actuellement à la fondation HLM.

M. Barthassat voudrait répondre à M. Monney. Il l'aime beaucoup, mais lui conseille de faire attention avant de traiter les gens de menteurs et qu'il écoute. Il a toujours parlé d'un lien « fort ». C'est ce mot qui a été retiré des statuts, ce qui le gêne beaucoup. Un lien fort avec Carouge équivaut à avoir fait son école à Carouge, avoir de la famille à Carouge. Il est regrettable que ce terme soit retiré des statuts. À l'intention de M. Pistis, il note qu'il n'est pas juge et

partie avec les jetons de présence, car depuis que M. Buchs est au conseil municipal, il n'a jamais voté le budget.

M. Buchs rappelle quelques vérités sur la Cour des comptes. Il trouve décoiffant d'entendre dire ces choses sur la Cour des comptes. Cet organisme a été voté par le peuple. Sur les trois juges qui ont fait cet audit, deux étaient de gauche et un du centre, il rit donc à entendre dire que la cour était de droite. La Cour des comptes n'est pas juge et partie, elle ne porte pas un jugement de valeur, mais dit quelles sont les choses à changer par des propositions. L'audit de la Cour des comptes est néanmoins mauvais et il faut donc se demander pourquoi. Il est bien navré que la fondation ait un mauvais audit. Son groupe avait proposé d'auditionner la Cour des comptes en commission toutes commissions réunies. Celle-ci vient volontiers lorsqu'elle est invitée pour discuter et il aurait aimé que M. Baertschi ou Mme Stebler disent en face aux membres de la Cour des comptes ce qu'ils pensent. Son groupe veut que les fondations fonctionnent et elles doivent aussi produire un certain bénéfice pour acheter des terrains, construire et aller de l'avant. Actuellement, la trésorerie de la fondation HLM n'est pas très vaillante.

Le projet est accepté par 22 et 6 non.

Attendu que la création de la Fondation pour la construction d'habitation à loyers modérés de la Ville de Carouge, communément appelée Fondation HLM de la Ville de Carouge a été approuvée par le Conseil municipal le 20 avril 1955;

attendu que la création de la Fondation HLM de la Ville de Carouge (ci-après la Fondation) est devenue effective lors de l'entrée en vigueur de la loi adoptée par le Grand Conseil le 26 janvier 1956 ;

attendu que des modifications sont intervenues dans ses statuts en 1964 après approbation du Conseil d'Etat, puis en 2004 après approbation du Grand Conseil ; étant précisé que cette dernière modification ne visait que le nombre de membres du conseil de fondation pour assurer une représentativité identique à celle prévue au Conseil municipal ;

vu les changements importants intervenus depuis les années 1960 dans les pratiques en vigueur pour la gestion des fondations de droit public et en particulier dans le domaine de la construction et de la gestion de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que de parkings ;

vu les modifications initiées depuis plusieurs années dans la gestion de la Fondation, mais non encore formalisées ;

vu la désignation d'un nouveau conseil de fondation par le Conseil municipal début juin 2011 ;

vu l'audit effectué par la Cour des comptes sur la légalité et la gestion de la Fondation HLM de la Ville de Carouge, consécutive à une communication d'un Conseiller municipal de la Ville de Carouge indiquant un retard important dans la publication des comptes 2009 de la Fondation ;

vu le rapport d'audit publié par la Cour des comptes le 28 juin 2011, dont il ressort des lacunes dans la gestion opérationnelle et stratégique de la Fondation, et en particulier une absence de formalisation des procédures mises en place et de documents de référence ;

vu les recommandations émises par la Cour des comptes dans son rapport que les nouveaux organes de la Fondation ont décidé de suivre et en particulier la nécessité d'adapter les statuts de la Fondation, le besoin de clarifier le fonctionnement de ses organes et la mise en place de documents, tels que règlements, directives et procédures ;

vu les délais de mise en œuvre fixés par la Cour des comptes à fin décembre 2011 et fin juin 2012 ;

vu les importantes réflexions menées par une commission ad hoc nommée par le conseil de fondation, le bureau et le conseil lui-même en vue de la mise en place d'une re-fonte totale de la Fondation, notamment sa gouvernance, son organisation, la gestion des demandes de location et d'attribution de logements, les outils de gestion financière et le niveau des loyers, la gestion des immeubles subventionnés et le processus d'attribution de travaux ;

vu le courrier adressé par les organes de la Fondation au Conseil municipal le 7 octobre 2011 pour l'informer des réflexions et travaux conduits par la Fondation ;

vu le projet de nouveaux statuts élaboré par la commission ad hoc remis au conseil de fondation lors de sa séance du 19 octobre 2011, examiné, amendé et approuvé lors de sa séance du 23 novembre 2011, dont un exemplaire fait partie intégrante de la présente délibération, qui prévoit en particulier la modification de la dénomination de la Fondation HLM de la Ville de Carouge, en Fondation immobilière de la Ville de Carouge, l'ancienne dénomination n'étant plus en adéquation avec les activités de la Fondation, puisqu'elle est plus que majoritairement propriétaire et gestionnaire de logements à loyers libres, et qu'elle a aussi dans son parc immobilier des locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que des parkings ;

vu les autres documents adoptés par le conseil de fondation le 23 novembre 2011, qui ne requièrent pas l'approbation du Conseil municipal, soit en particulier, un règlement interne, un règlement de rémunération des membres du conseil, un règlement sur l'attribution des logements et locaux, ainsi qu'une directive de signatures ;

vu le courrier adressé par les organes de la Fondation au Conseil administratif, le 28 novembre 2011, par lequel elles sollicitent le dépôt d'un projet de délibération au Conseil municipal, dans les meilleurs délais, en vue de l'adoption de ce projet de nouveaux statuts, pour qu'il puisse ensuite être transmis à l'Etat, afin que le Conseil d'Etat puisse introduire un projet de loi au Grand Conseil, conformément à l'article 2 de la loi sur les fondations de droit public ;

conformément aux articles 1 et ss de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et plus particulièrement de l'article 30, alinéa 1, i et t et 1 et suivants de la loi sur les fondations de droit public

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal par 22 oui et 6 non

DECIDE

6. *D'adopter les nouveaux statuts de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, y compris la nouvelle dénomination de la Fondation, dont un exemplaire fait partie intégrante de la présente délibération.*
7. *De demander au département de l'intérieur et de la mobilité de préparer, dans les meilleurs délais, un projet de loi pour le Conseil d'Etat, en vue de son dépôt par-devant le Grand Conseil, pour l'approbation des nouveaux statuts de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, par ce dernier.*

8. PETITIONS

Il n'y en a pas.

Propositions des membres du Conseil municipal

9. DELIBERATION MUNICIPALE 2-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE A L'ANNULATION DE LA DELIBERATION 9-2011 RELATIVE A L'OCTROI D'UNE INDEMNITE A CHAQUE CONSEILLER ADMINISTRATIF NON REELU

Le Président demande au secrétaire de faire lecture :

Vu que les deux Conseillers administratifs bénéficiaires (Marc Nobs et Jean-Pierre Aebi) n'ont jamais été interrogés sur cette attribution ;

Vu qu'en cas d'attribution, ils reverseraient ces indemnités à une œuvre caritative de leurs choix ;

Vu que les membres du Conseil administratif en place ont déjà annoncé qu'ils renonceraient à l'octroi de cette indemnité ;

Vu l'aboutissement du référendum malgré un argumentaire très relatif et fallacieux ;

Vu que les coûts d'une votation sont élevés et que les anciens CA concernés ont toujours été très attentifs à un bon usage des deniers publics ;

Vu qu'il s'agit d'un sujet mineur ne méritant pas une mobilisation populaire ;

Vu qu'il est possible de reprendre ces travaux sur le sujet en se concentrant sur la fonction et non sur les personnes ;

Vu la demande des deux anciens CA concernés ;

Conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

le Conseil municipal

DECIDE

1. D'annuler dans sa totalité la délibération 9-2011.

*les radicaux carougeois
les libéraux carougeois*

Date du dépôt : carouge, le 09 janvier 2012

La prise en considération est acceptée par 25 oui, 2 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Buchs déclare que le PDC va refuser cette délibération, non pas sur la question de fond mais sur la forme qui est très importante. Il pense qu'il est intéressant d'en débattre car cela ne va pas s'arrêter au niveau de ce Conseil municipal. Il rappelle que les signatures pour le référendum ont été récoltées et que le Conseil d'Etat a validé celui-ci.

Est-ce qu'un Conseil municipal a le droit de passer au-dessus de l'avis de la population, une fois qu'un référendum est validé et déposé ? Avons-nous le droit de dire que nous n'en voulons pas et que le peuple ne votera pas ?

La seule chose qui pourrait décider le PDC à voter cette délibération serait que le MCG décide de retirer ce référendum parce que cette délibération va dans le sens de ce qui a été demandé et il n'y aurait plus besoin de voter. Par contre, si le MCG maintient son référendum, nous pensons que c'est le peuple qui passe en premier et que nous devons le faire voter et ouvrir un débat avec lui sur la question qui à trait à cette délibération.

Une fois qu'on a fait l'effort de récolter des signatures et que cela a été validé par le Conseil d'Etat, nous ne pouvons pas revenir en arrière et voter pour une annulation.

M. Pistis est surpris que cette proposition arrive 3 mois après le lancement de la première délibération et quelques jours après l'arrêté du Conseil d'Etat. Il souhaite faire quelques commentaires sur le contenu de cette délibération par rapport aux invites.

Il cite : *vu que les deux Conseillers administratifs bénéficiaires n'ont jamais été interrogés sur cette attribution.*

Commentaire de M. Pistis : à aucun moment, ils n'ont proposé de s'inviter en commission des finances pour s'exprimer sur le cas. De plus, certains ont même dit qu'ils considéraient que cette indemnité était due. A aucun moment, le PLR a demandé d'inviter les 2 Conseillers administratifs concernés pour qu'ils puissent s'expliquer.

Il cite : *vu qu'en cas d'attribution, ils reverseraient ces indemnités à une œuvre caritative de leur choix.*

Commentaire de M. Pistis : depuis quand le Conseil municipal vote une délibération pour des anciens Conseillers administratifs via des œuvres caritatives, c'est nouveau sur Carouge. ?

Il cite : *vu que les membres du Conseil administratif en place ont déjà annoncé qu'ils renonceraient à l'octroi de cette indemnité.*

Commentaire de M. Pistis : à aucun moment, le Conseil administratif n'a fait un contre-projet même s'ils ont effectivement dit vouloir renoncer à l'octroi de cette indemnité.

Il cite : *vu l'aboutissement du référendum.*

Commentaire de M. Pistis : effectivement, c'est au vu de l'aboutissement du référendum, malgré un argumentaire très relatif et fallacieux. Il rappelle que malgré un argumentaire très relatif et fallacieux, la chancellerie a adopté le contenu du référendum ainsi que le Conseil d'Etat qui en a fait un arrêté le 11 janvier 2012. Nous parlons aussi de 1'707 carougeoises et carougeois qui l'ont signé. Si vous voulez mettre en cause nos 2 institutions étatique et 1707 carougeoises et carougeois, ce n'est pas un souci, votez cette délibération.

Il cite : *vu que les coûts d'une votation sont élevés et que les anciens CA concernés ont toujours été très attentifs à un bon usage des deniers publics.*

Commentaire de M. Pistis : il estime que c'est de l'auto-publicité alors que c'est bien eux qui ont voté des pots de fleurs installés sur des places de parking pour les voitures.

Il cite : *Vu qu'il s'agit d'un sujet mineur ne méritant pas une mobilisation populaire.*

Commentaire de M. Pistis : les 1'707 carougeoises et carougeois qui ont signé le référendum ne partagent pas ce point de vue, bien au contraire, ils estiment que ce sujet n'est pas mineur et doit être voté. Les gens qui ont pris position doivent s'exprimer et c'est également valable, pour ceux qui n'ont pas souhaité signer le référendum (ce qui représente une minorité). Aujourd'hui, il y en a 8 qui vont décider pour 1'707 personnes, vive la démocratie.

Il cite : *vu qu'il est possible de reprendre ces travaux sur le sujet en se concentrant sur la fonction et non sur les personnes.*

Commentaire de M. Pistis : à première vu, le PLR a peut-être envie de doubler, voire tripler la prime à l'échec.

Il cite : *vu la demande des deux anciens CA concernés*

Commentaire de M. Pistis à sa connaissance, les 2 personnes concernées n'ont fait aucune demande en commission des finances et cette délibération vise plutôt à instaurer un principe pour chaque fin de législature. En effet, si dans 2-3 ans, certains candidats ne seront pas réélus, cela sera une systématique, jackpot, ils toucheront les CHF 73'100.--.

Il est clair que le MCG ne soutiendra pas cette délibération et celles et ceux qui s'abstiendront la voteront de manière indirecte.

Mme Hiltbold répond à M. Buchs qui se demande si nous avons le droit d'annuler une délibération et si cela ne devrait pas plutôt être les référendaires qui retire le référendum. Elle n'a pas la réponse mais c'est plutôt l'inverse car, du moment qu'une délibération est annulée, le vote n'a plus lieu d'être et ce n'est pas la personne qui a récolté les signatures qui peut décider ou non pour ceux qui ont signé. Elle pense que si on annule une délibération pour laquelle on demande, par un référendum, son annulation, elle ne voit pas pourquoi nous ne pourrions pas le faire.

Elle souhaite revenir sur plusieurs points évoqués par M. Pistis. Tout d'abord, Messieurs Nobs et Aebi ne se sont pas invités en commission parce qu'ils ne pouvaient pas le faire. On ne leur a pas demandé leur avis et nous avons tenté de dire à plusieurs reprises qu'il ne s'agissait pas d'une question de personnes mais de principe.

M. Pistis semble ne pas avoir compris la délibération, raison pour laquelle, nous trouvons que les arguments étaient relatifs et fallacieux, surtout lorsqu'on apprend comment ils ont présenté leur référendum.

Lorsqu'elle entend M. Pistis dire que c'est une prime à l'échec et que chaque Conseiller administratif recevra CHF 73'000.--, c'est bien la démonstration qu'il n'a absolument rien compris à la délibération que nous avons voté. La délibération demandait 3 mois de salaire pour la personne qui n'est pas réélue et le montant est d'environ CHF 33'000.— à CHF 34'000.— en une fois. Ce n'est pas CHF 73'000.— chaque année comme cela a été évoqué par des personnes de son groupe qui récoltaient des signatures. Chacun est libre de faire ce qu'il veut de son argent et elle ne voit pas ce qui est choquant dans le fait qu'une personne touchant une indemnité de la commune la reverse à une œuvre caritative. La délibération qui décide de donner de l'argent à quelqu'un n'est pas choquante et, à nouveau, M. Pistis ne semble pas bien comprendre le but et le fonctionnement de ces délibérations. Elle ne comprend pas pour quelle raison, il refuserait d'annuler la délibération 9-2011 puisque, justement, le référendum demande l'annulation de celle-ci. Elle trouve assez joli qu'il vienne dire aujourd'hui qu'il défend les personnes qui ont refusé de signer mais elle pense que sa motivation n'est pas là. Si réellement, il veut sauver les deniers publics et que ce montant de CHF 73'000.— ne soit pas versé, il doit signer cette proposition qui annulera la délibération votée il y a quelques mois.

Mme Molinari trouve qu'il y a des choses curieuses et assez intéressantes dans cette délibération. Tout d'abord, nous sommes très heureux d'apprendre (seulement aujourd'hui) que ces indemnités seraient, si reçues, reversées à une œuvre caritative. Cela n'a jamais été dit et M. Pistis a tout à fait raison là-dessus. Ensuite, il y a une sorte d'amalgame entre des éléments actuels et d'autres laissés à l'appréciation de tout à chacun. Elle prend pour exemple le 5^{ème} considérants qui fait un lien entre les coûts élevés d'une votation et l'appréciation donnée dans la 2^{ème} partie de la phrase qui dit que les anciens Conseillers administratifs concernés ont toujours été attentifs au bon usage des deniers publics. Nous ne voyons pas très bien la raison d'être de cette juxtaposition entre ces 2 phrases qui n'a pas de sens. Sur la question de dire que cet objet est mineur et ne mérite pas une mobilisation populaire, elle pense que c'est quand même un peu arrogant car du moment où il y a une récolte de signatures, c'est un droit qui est ouvert et légitime au-delà du type de l'objet, que celui-ci soit petit, grand ou important. De plus, nous votons sur un principe qui n'a même pas d'implication financière. Il est important de ne pas considérer certains objets comme méritants ou ne méritants pas la mobilisation populaire. La question va plutôt dans le sens de dire : est-ce que cette délibération tient compte de la demande exprimée par ces 1'707 citoyennes et citoyens ?

Elle a l'impression que cette question va dans ce sens et elle pense qu'ils devraient être satisfaits de cette décision de retirer la délibération. Par contre, elle n'est pas certaine de la léga-

lité de ce type d'intervention. Est-il possible d'annuler une délibération après la validation du Conseil d'Etat ?

C'est un sujet sur lequel nous devons discuter et elle demande, après son intervention, une suspension de séance parce que c'est un élément très important dans le cadre de cette réflexion.

En conclusion, sur le principe, nous soutenons l'idée qu'il ne faut pas aller de l'avant avec ce cadeau donné, non pas de manière générale, selon un principe, une étude ou un règlement, à des Conseillers administratifs qui se retrouveraient dans une situation difficile et pour lesquels, nous aurions travaillé, réfléchi. En effet, dans le cas présent, il s'agit bien d'une question de personnes puisque ce montant est ciblé pour des Conseillers administratifs existants et ce projet n'est pas issu d'un règlement avec un budget voté pour un moment particulier. Reste à voir ce qui se fera par la suite, sera-t-il nécessaire de prévoir un budget pour les années à venir ?

Elle fait remarquer que des questions légitimes se posent comme la surcharge de travail des Conseillers administratifs, par rapport au temps qui leur est indemnisé, ce que nous reconnaissons pleinement et avons déjà eu l'occasion de dire. Toutefois, cette solution de 3 mois de salaire nous semblait être une réponse inadéquate par rapport à certains problèmes qui sont effectivement fondés.

Elle demande une suspension de séance et à la fin de celle-ci, elle fera part de la décision de son groupe.

Le Président déclare qu'avant de procéder à la suspension de la séance, il va laisser terminer les intervenants qui se sont déjà inscrits. Toutefois, avant de passer la parole au suivant, il aimerait rassurer Mme Molinari et celles et ceux qui pourraient se poser la même question de savoir s'il est possible d'annuler une délibération votée précédemment. Nous nous sommes renseignés auprès de la surveillance des communes et c'est tout à fait légal et possible.

M. Gerster remercie pour la lecture de texte faite par M. Pistis. Malheureusement, elle démontre de fortes lacunes dans ces connaissances et comme le disait Bertrand Buchs, le cumul des mandats n'est pas très bon et nous ne sommes pas à la députation mais dans un modeste Conseil municipal à Carouge. Cette délibération a été proposée à cause du MCG parce que celui-ci a personnalisé le débat. Il est vrai que la pérennité revient à Jean-Marc Richard qui, au sein de ce Conseil avait tout de suite mis 2 noms sur ces indemnités. M. Pistis prétend que le Conseil administratif peut s'inviter en commission des finances mais jusqu'à présent, il n'y a pas de cartes VIP Gold pour les anciens Conseillers administratifs leur permettant de venir dans les commissions quand ils le veulent. Le Conseil municipal n'a jamais demandé la venue de Messieurs Marc Nobs et Jean-Pierre Aebi. Par contre, ils ont déjà été sanctionnés par le peuple et aujourd'hui, ils sont interpellés dans la rue comme s'ils avaient réclamé cette prime.

Pourquoi ? Parce que lors de la récolte des signatures, M. Pistis s'est même permis de lui hurler à la place Sismondi que le PLR vote une prime à l'échec. Il a même ajouté que c'était une citation de M. Stauffer dont il est très fier.

Avec cette personnalisation, il se trouve que nous avons deux anciens Conseillers administratifs (qu'on peut apprécier ou non) qui ont donné du temps pour la commune et ont fait un travail qui est aujourd'hui oublié à cause d'une proposition qui ne vient même pas de notre groupe. C'est peut-être avant-gardiste mais cela n'aurait pas dû être discuté au sein du Conseil municipal de la Ville de Carouge mais à l'association des communes genevoises afin qu'il y ait un traitement similaire de tous ces éléments. On peut considérer la terminologie pédante, l'argumentaire n'est pas dans le texte qui a été écrit mais est basé sur ce qui a été dit. Les récolteurs de signatures ne connaissaient visiblement pas très bien la vie carougeoise et les gens de Carouge. En effet, ils sont allés vers des membres des familles de Messieurs Nobs et Aebi pour leur expliquer que ceux-ci réclamaient cette prime à outrance. Plusieurs citoyens qui étaient opposés à cette attribution sont venus nous dire qu'ils étaient choqués de la manière dont les signatures ont été récoltées. Lorsque M. Pistis parle de 1'700 signatures, certes, il y a ce nombre mais est-ce que tous ces gens ont vraiment signé en pleine connaissance de cause ?

Nous avons tous fait des référendums et savons que les signataires ne lisent pas forcément le texte mais écoutent ce qu'on leur dit. Bien souvent il fait froid, la personne est pressée et elle signe plus en faisant confiance aux propos qui lui ont été tenus. En aucun cas nous attaquons les institutions mais la récolte de signature a été faite d'une manière relative.

M. Barthassat pense que les partis radical et libéral avaient voulu, avec cette nouvelle délibération, arranger ce problème à la carougeoise dans le bon sens du terme. Il est fort dommage que le MCG ne le comprenne pas (il est peut-être trop nouveau à Carouge) et n'ait pas l'intelligence de retirer le référendum et en rester là. Le parti radical souhaite enlever un peu l'épine du pied du parti socialiste qui s'était un peu encoulé dans le tapis en proposant cette délibération et, même si M. Papparou a eu l'intelligence d'élever le débat, les partis populistes n'ont pas compris ces propos. Si le MCG nous avait promis ou dit que si cette délibération passait et rentrait dans le cadre des demandes de leur prochaine votation suite au référendum, nous aurions été favorables à cette délibération. Maintenant, ils déclarent ne pas vouloir retirer leur référendum et le droit du peuple passe devant cette délibération ; raison pour laquelle nous voterons contre.

M. Voignier revient sur la récolte des signatures qui l'a surpris. En effet, il a été interpellé afin qu'il signe et la personne lui a tenu des propos totalement faux, comme le fait que chaque Conseiller administratif allait toucher CHF 73'000.--. Suite à cela, il a téléphoné à M. Pistis afin de le rencontrer pour en discuter. Malheureusement, le lendemain, devant la poste, les personnes récoltant les signatures tenaient toujours le même discours. Il ne faut pas que M. Pistis dise qu'il avait compris les propos de cette délibération.

M. Pistis demande au Président de faire remarquer à M. Voignier que c'est bien lui qui a été raconter que les CHF 73'100.— avaient déjà été encaissé, qu'il ne servait à rien de faire un référendum et que la votation couterait plus cher que ledit montant. Une des militantes qui récoltait des signatures l'a entendu tenir ces propos.

Le but de cette délibération est simple car il consiste à tuer le débat politique et aujourd'hui les gens qui ont pris une position ne veulent pas aller s'exprimer sur le pourquoi du comment on est contre ce genre d'indemnité.

Les deux PLR prétendent que les signatures ont été récoltées en racontant des bobards aux gens. Il a gardé toutes les enveloppes timbrées de plus de 1'000 signatures qu'il a reçues. De ce fait, venir dire que les militants MCG ont raconté des mensonges et des bêtises, il pense que nous devrions plutôt nous remettre en cause. Il présente volontiers, à qui le désire, les enveloppes qu'il a gardées avec toutes les photocopies et les gens ont payé CHF 0.85 ou CHF 1.— pour envoyer le référendum. Aller raconter que les signatures ont été prises en racontant des bêtises, c'est malhonnête vis-à-vis des militants du MCG qui ont récolté les signatures en toute dignité. Il invite les membres à aller voir les remarques sur les différents blogs (qu'il n'a pas alimenté lui-même).

M. Buchs pense qu'il faut élever le débat. Il a parlé avec la surveillance des communes parce qu'il était gêné par cette délibération, non pas sur la question posée par celle-ci et le retrait de ce qui avait été voté mais du fait que c'est la première fois qu'on annule un référendum qui a déjà été déposé et validé par le Conseil d'Etat et celui-ci va devoir prendre une décision de principe. Il est fort probable que cette délibération ne va pas être prise en compte par la surveillance des communes mais transmis pour un avis au Conseil d'Etat et celui-ci devra faire la pesée d'intérêt pour savoir si c'est le peuple qui est au-dessus du Conseil municipal de Carouge ou l'inverse. La question est intéressante d'un point de vue juridique et il pense que la réponse qui en découlera le sera également, raison pour laquelle le PDC s'y oppose.

Il souligne le fait qu'on a mal interprété ses propos car il a simplement dit que si le MCG décidait de retirer son référendum, le PDC voterait cette délibération. Etant donné que le MCG maintient très clairement son référendum, nous allons demander à ce que le peuple vote. Concernant la discussion sur les signatures, nous avons tous récolté des signatures pour des référendums et nous savons que ce n'est pas une tâche si simple. Le résultat de 1'700 signature est conséquent et il ne faut pas critiquer le peuple entre nous, car la chose la plus impor-

tante en Suisse est le droit populaire qui comprend l'initiative et le référendum. Si on commence à faire la fine bouche sur ceux-ci, le système politique suisse a du souci à se faire.

Le Président informe les membres que la surveillance des communes a répondu que cela avait déjà été fait, qu'il y avait jurisprudence et que nous pouvions procéder de cette façon tant que le matériel de vote n'a pas été édité et envoyé aux électeurs.

M. Gevisier constate que le débat est devenu hors politique et il a une question à poser. Nous demandons l'octroi d'une indemnité mais si le Conseiller administratif non réélu est dans le besoin, peut-il obtenir une compensation par le biais d'une assurance perte de gain ou 2^{ème} pilier ? Il demande à ce que l'on se renseigne sur ce sujet.

M. Richard déclare que 3 mois se sont écoulés entre le dépôt du projet de délibération le 15 septembre 2011 et son acceptation par le Conseil municipal. 3 mois qui ont vu couler bien de l'encre dans les journaux et les blogs, s'échanger des propos et des lettres peu à même. 3 mois pendant lesquels les 2 anciens Conseillers administratifs n'ont pas pu ou pas voulu exprimer publiquement leurs non demandes, voire leurs renoncements.

Ce projet de délibération, notre groupe l'a toujours considéré comme inadéquat et inopportun, inadéquat car les considérations sur lesquelles elle s'appuyait ne correspondait pas à la réalité des situations, inopportun car le législateur doit éviter les décisions ad personam à caractère rétroactif. Il semblait d'ailleurs que la plupart des groupes partageait plus ou moins notre position puisque la commission des finances du 22 septembre 2011 invitait au rejet par 8 voix contre 4.

Lors du Conseil municipal du mois d'octobre, par le revirement inexplicable de certains, par l'absence opportuniste d'autres, voire par la non abstention d'un membre du Conseil municipal très proche d'un ancien Conseiller administratif, ce projet est voté de justesse à l'appel nominal. 15 jours s'écoulèrent encore jusqu'au lancement du référendum, il était encore temps pour le PLR ou pour les deux anciens Conseillers administratif de renoncer, d'affirmer leur renoncement public, non, janvier passe.

Aujourd'hui, que l'indignation des citoyens carougeois est patente, qu'elle s'est concrétisée par 1'700 signatures, on voudrait nous faire croire que c'est par philanthropie et par grandeur d'âme qu'on devrait annuler cette délibération, quelle hypocrisie. C'est selon nous la peur d'une gifle électorale qui motive cette nouvelle proposition et non un souci d'économie, quelle pantalonnade.

En résumé, nous maintenons notre proposition au projet d'indemnités pour les Conseillers administratif non-réélu, nous regrettons l'entêtement d'une majorité de ce Conseil municipal pendant de longs mois, nous n'accordons aucun crédit aux intentions pseudo nobles de cette nouvelle proposition et nous n'acceptons pas plusieurs de ces considérants.

Nous laisserons à ceux qui ont voté ce projet la responsabilité de décider de son éventuelle annulation.

Comme vous l'aurez compris, nous nous abstenons et nous observerons avec un certain amusement le vote du Conseil municipal.

M. Papparou remarque, en entendant tout ce qui s'est dit ce soir autour de cette table, que la question de fond n'a pas été traitée. Lors de la commission des finances à laquelle nous étions invités à participer, nous n'avions de loin pas tous les éléments pour pouvoir prendre une décision sereine et adéquate. Il a fallu que ce soit un journaliste de la Tribune de Genève qui fasse lui-même l'enquête alors que nous avons demandé à ce que la situation de ces indemnités pour les Conseillers administratif des communes genevoises nous soit clairement présentée et nous n'avons pas eu ces réponses. Nous ne sommes même pas arrivé à savoir en commission si un Conseiller administratif non-réélu avait le droit au chômage.

Finalement, nous étions dans une espèce de non maîtrise du dossier. Il a été intéressant de voir autour de cette problématique qu'il y a véritablement un problème de fond qui se pose et soit dit en passant, ce référendum a amené sur les fonds baptismaux deux partis politique pour un mariage improbable, qui relève plutôt du mariage de la carpe et du lapin. Il pense qu'ils se reconnaîtront dans ce bestiaire, les uns pour leur immense capacité à expliciter leur position et les autres s'y reconnaîtront.

Le fond de la problématique n'a pas été traité, le problème des Conseillers administratif non-réélu est entier et pour preuve, certaines communes donnent des indemnités largement supérieures à celles que nous octroyons et même certains élus du MCG, dans des alcôves disent que finalement, ils auraient été peut-être aussi content de bénéficier de cette indemnité par la commune dans laquelle ils ont été battus.

Pour lui, c'est un coup politique, il veut bien prendre des claques et des coups, c'est aussi notre travail mais l'idée n'était justement pas ad personam, c'est là que le débat a été complètement fourvoyé dès le départ car on a ciblé cette délibération sur deux personnes alors qu'on les aime ou non, comme il l'a dit et redit aux journalistes qui l'ont interrogé, il n'a aucune affinité politique pour ces deux Conseillers administratif. Ils étaient loin de ses préoccupations mais il n'empêche qu'il lui paraissait pertinent et juste de défendre la fonction et d'éviter justement que des Conseillers administratif soient à la botte de financiers, de lobbys ou d'autres influences. Visiblement, il a peut-être eu raison tout seul au moment où il a présenté ce projet avec des arguments qui ont convaincus mais les propos adverses étaient tellement mauvais qu'ils ont pu retourner la situation.

Finalement, le MCG désireait ne pas reconnaître le travail des Conseillers administratif qui ne méritaient pas une indemnité. Il croit que la démonstration est faite, c'est un beau coup politique dont on ne peut que féliciter l'opiniâtreté et la manière de récolter ces signatures, il le salue car c'est le travail démocratique. Concernant la volonté des référendaires d'exister, le but est atteint et il faudrait être raisonnable et ne pas aller jusqu'au boutiste pour avoir un vote positif dans les urnes alors qu'il a déjà été obtenu, quelque part, à travers les signatures. Chacun mesurera les décisions à prendre avec peut-être des mots d'ordre plus haut qui inciteront à aller jusqu'au bout et ce sera encore un coup d'éclat pour notre parti et nous aurons des retombées dans quelques années ou quelques mois.

Nous savons que cela grenouille pas mal au niveau du Grand Conseil et au Conseil d'Etat alors soyez raisonnable et comprenez les enjeux car aujourd'hui, comme cela a été souligné, le travail des Conseillers administratif est difficile. De plus, nous pouvons constater que le traitement des Conseillers administratif officiant dans les autres communes est bien plus généreux que ces malheureux 3 mois d'indemnités qui étaient proposées par le biais de la délibération qu'il avait soumis à la sagacité des membres. Il va y avoir une suspension de séance, votre victoire est éclatante, tout le monde le reconnaît, c'est magnifique mais il faut faire une pesée d'intérêts. Il n'est pas certain qu'ils en soient capable mais il invite les membres à y réfléchir.

Mme Hiltpold rejoint ce que vient de dire M. Papparou. Effectivement, le MCG est un parti très fort puisqu'en consultant leur site internet elle a constaté qu'il a 3 élus à Carouge et qu'il se trouve devant les partis UDC, PDC et les libéraux. Quand elle lit ça, elle ne s'étonne pas que les propos pouvant être tenus lors d'une récolte de signatures ne soient pas tout à fait exacts. Elle propose au MCG de corriger leur site internet et de voter pour cette délibération.

M. Pistis demande au Président de transmettre à M. Papparou que ce n'est pas lui qui a décidé si oui ou non on va tuer le débat politique. S'il estime être dans son bon droit, il peut refuser cette délibération et aller expliquer pourquoi il est favorable à ces indemnités lors de non-réélection. Par contre, le fait de vouloir soutenir la délibération qui est présentée ce soir consiste à ne pas assumer des choix qui ont été faits ici, autour de cette table.

Pour répondre à Mme Hiltpold, en termes de quorum. Effectivement, nous sommes devant les libéraux et il l'enjoint à aller voir les pourcentages sur le site officiel de la chancellerie pour le constater.

Le Président suspend la séance pour 5 minutes.

Le Président reprend la séance et demande si quelqu'un souhaite la parole avant de procéder au vote.

Mme Molinari déclare qu'après discussions, son groupe souhaite proposer des amendements qui vont tout à fait dans le sens de son intervention précédente. Il souhaite épurer ce texte et le laisser le plus factuel possible.

Cette proposition consiste à supprimer le 1^{er} et le 2^{ème} considérant, laisser le 3^{ème}, enlever le 4^{ème}, supprimer la deuxième partie du 5^{ème}, d'enlever le 6^{ème} et laisser le 7^{ème}.

Elle lit les considérants restant :

- Vu que les membres du Conseil administratif en place ont déjà annoncé qu'ils renonceraient à cette indemnité ;
- Vu que les coûts d'une votation sont élevés ;
- Vu qu'il est possible de reprendre ces travaux sur le sujet en se concentrant sur la fonction et non sur les personnes ;

Mme Molinari déclare que si ces amendements sont acceptés, son parti est prêt à soutenir cette délibération.

M. Gerster souhaite qu'on ne fasse pas de l'épicerie toute la soirée et il n'a aucun problème avec ce qui a été proposé. Par contre, soit on supprime complètement le Conseil administratif en ôtant le 3^{ème} considérant, soit on met que tous les Conseillers administratif concernés ont déjà annoncé leur refus puisqu'ils l'ont fait par cette délibération.

Suite à une remarque de M. Richard, M. Gerster lui rappelle qu'il est en partie responsable de cette personnalisation car, lors des débats, il a tout de suite nommé Messieurs Nobs et Aebi. L'abstention est une chose mais il doit aussi assumer cet état de fait.

Au vu des réactions, il propose de supprimer le 3^{ème} considérant pour aller à l'essentiel comme proposé par Mme Molinari.

Mme Molinari n'est pas tout à fait d'accord avec ce que dit M. Gerster car elle pense que les Conseillers administratifs actuellement en place ont très clairement dit, à plusieurs reprises et officiellement ne pas vouloir bénéficier, de cette indemnité. Par contre, elle n'a pas du tout entendu la même chose de la part des Conseillers administratifs sortants mais, par gain de cause, elle peut accepter cette proposition.

Le Président clôt le débat et fait voter les propositions de Mme Molinari et M. Gerster.

La suppression de tous les considérants est acceptée par 23 oui et 5 abstentions.

La proposition ainsi amendée est acceptée par 18 oui, 5 non et 5 abstentions.

Vu que les coûts d'une votation sont élevés ;

Vu qu'il est possible de reprendre ces travaux sur le sujet en se concentrant sur la fonction et non sur les personnes ;

Conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

le Conseil municipal, par 18 oui, 5 non et 5 abstentions

D E C I D E

1. D'annuler dans sa totalité la délibération 9-2011.

les radicaux carougeois
les libéraux carougeois

10. **MOTIONS**

1. **Motion 7-2012 : pour un accès direct à la gare de Cornavin**

Le Président demande aux auteurs s'ils la maintiennent, en tenant compte des propos tenus par notre Maire en début de séance en donnant lecture du courrier que le Conseil administratif a adressé à la direction des Transports publics genevois.

M. Buchs déclare vouloir la maintenir parce que cette motion est arrivée avant les propos du Conseil administratif.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture :

*Ville de Carouge
Législature 2011-2015
Motion no 7-2012
Séance du 19 janvier 2012*

Pour un accès direct à la gare Cornavin

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu la modification des lignes TPG.*
- *Vu le nouveau réseau par axes, occasionnant la suppression des lignes 14 et 13 qui passaient par Carouge*
- *Vu l'absence de desserte directe de la gare de Cornavin.*
- *Vu les désagréments engendrés par cette absence d'accès direct, notamment le problème évident de l'interface à Plainpalais et à Bel-Air.*
- *Vu que la grande majorité des Carougeois utilisent le tram pour se rendre à Bel-Air et sur la rive droite.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

*A demander aux TPG de modifier le trajet de la ligne de tram passant par Carouge, pour que la population ait un accès direct à la gare Cornavin
Pour le PDC Carouge, Bertrand Buchs et Stéphane Barthassat*

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau du Conseil municipal n'a pas de proposition.

M. Buchs propose la discussion immédiate.

M. Gerster propose un renvoi en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement étant donné que le Conseil administratif a déjà envoyé ce courrier. Nous pourrions inviter les TPG à venir parler autour de cette table et nous donner des explications.

M. Papparou propose un renvoi en commission toutes commissions réunies car nous sommes tous concernés par les transports carougeois et nous pourrions inviter des responsables de la DGM, des Conseillers d'Etat, etc. Nous pourrions poser les questions à qui de droit et manifester notre colère.

M. Gerster retire sa proposition en faveur d'un renvoi en commission toutes commissions réunies.

M. Gevisier déclare que le groupe UDC demande que ce projet de motion soit renvoyé en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Le Président procède au vote en commençant par la proposition la plus éloignée de la discussion immédiate, c'est-à-dire le renvoi en commission toutes commissions réunies.

Le renvoi en commission toutes commissions réunies est accepté par 23 oui et 5 abstentions.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Buchs aimerait, lors de cette commission, entendre Mme Kunzler.

M. Gerster souhaite qu'un responsable des TPG vienne présenter et expliquer ce nouveau système

Mme Budry signale qu'une pétition a été lancée par des citoyennes qui ont déjà obtenu 150 signatures en 5 jours. C'est un sujet qui préoccupe énormément les carougeois et carougeoises et il serait bien que des responsables des TPG viennent expliquer leur point de vue sur ces changements et nous entendent.

M. Baertschi demande à ce que les personnes invitées apportent une information sur le fonctionnement au rondou et le passage des convois (en particulier les trams) sur la traversée de Carouge puisque nous sommes en fin de dépôt.

Mme Molinari souhaite que M. Vincent Kaufmann soit invité. C'est une personne neutre qui a une expertise technique reconnue et est spécialiste en mobilité à l'école polytechnique de Lausanne. Il a été interviewé récemment et a un point de vue très intéressant sur ces questions de transferts modaux et de mobilité.

11. POSTULATS

Le Président demande si les auteurs du postulat 4-2011 P souhaitent le voir porter à l'ordre du jour.

M. Gevisier répond par l'affirmative.

Le secrétaire donne lecture du postulat :

1. Postulat 4-2011 P : sécurité à Carouge

SECURITE A CAROUGE

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Carouge, comme toutes les communes genevoises, subit une hausse des cambriolages, des agressions, des déprédations et de nombreuses incivilités, notamment la nuit dans les zones festives et sensibles. Ces délits interviennent souvent de nuit et portent atteinte à la qualité de vie des citoyens.

Confrontée, semble-t-il à un sous effectif au sein de la police municipale, Carouge a choisi de renforcer depuis plusieurs années la surveillance nocturne de l'ensemble du domaine public (pas uniquement des bâtiments communaux) en engageant des nouveaux agents et des agents privés.

Manifestement ça ne suffit pas.

L'UDC Carouge préfère miser sur la médiation en engageant des médiateurs de nuit plus communément appelé des TSHM (travailleurs sociaux hors murs) comme sur les communes de Vernier, des Avanchets et de Meyrin, qui pourraient créer un lien au sein de la commune entre les habitants et les jeunes du quartier. Ainsi que sur des problèmes de voisinage, comme la police l'a fait savoir. Or, beaucoup d'appels reçus sont plus du ressort des travailleurs sociaux que de la police elle-même. C'est donc pour cela que l'UDC carouge préfère miser sur la médiation et refuse d'augmenter le nombre d'agents municipaux dans les années futures.

Si le choix des moyens peut se discuter, il est pour le moins nécessaire d'évaluer l'efficience de la Police municipale sur la base de faits avérés.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

à présenter un rapport détaillé sur l'efficience (coût/efficacité) de l'activité de la Police municipale à ce sujet.

à se renseigner auprès des grandes Communes genevoises sur l'activité des Médiateurs et appréciation sur l'efficience en matière de résolution des problèmes d'incivilités et de sécurité la nuit.

à présenter un tableau comparatif des coûts des deux systèmes choisis, à savoir médiateurs de nuit ou agents de sécurité privés en appui aux agents municipaux. Ce comparatif étant un pré-requis à toute reconduction / augmentation de moyens.

René Gevisier

Date du dépôt : Carouge, le 9 janvier 2012

Le Président fait voter la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 22 oui et 6 abstentions.

Le Président indique qu'entre la discussion immédiate ou le renvoi en commission le bureau du Conseil municipal ne s'est pas prononcé. Il attend donc des propositions.

M. Gevisier propose la discussion immédiate. Par ailleurs, il voudrait rectifier deux petites choses à ce postulat.

Le Président demande s'il y a une autre proposition.

M. Etienne ne voit pas comment faire une discussion immédiate sur un postulat qui demande autant de renseignements. Il demande le renvoi en commission, mais il ne sait pas laquelle.

M. Prod'hom aimerait pouvoir entendre le Conseil administratif sur les projets en cours et pense que la commission des affaires sociales serait indiquée.

Mme Hiltbold est favorable à la discussion immédiate. En effet, on demande au Conseil administratif de faire un rapport, de se renseigner et faire une présentation. Lorsque ces demandes seront réunies, nous pourrons convoquer la commission de la sécurité pour en discuter. Aujourd'hui, nous ne pouvons qu'avoir une discussion immédiate et voter si nous sommes d'accord avec ce postulat et, ensuite, nous aurons une discussion en commission sécurité.

M. Pistis est également en faveur d'une discussion immédiate.

M. Maulini est en faveur d'un renvoi en commission des affaires sociales. Il a de la peine à comprendre la proposition, qui dit une chose et son contraire, et estime que les bons sentiments ne font pas un postulat. Il ne voit pas comment avoir une discussion immédiate sur des propos qu'il juge irréalistes et estime que le renvoi en commission des affaires sociales permettrait de mettre des mots un peu plus cohérents sur cette demande.

Le Président fait voter le renvoi en commission des affaires sociales.

Le renvoi en commission des affaires sociales est accepté par 18 oui et 9 non.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Gevisier souhaite apporter quelques petites rectifications.

Le Président propose à M. Gevisier d'apporter le texte modifié en commission.

Mme Budry considère que la gauche ne peut que se réjouir que l'UDC préfère la médiation et le travail des TSHM à l'action policière pour prévenir les incivilités. Néanmoins, elle estime qu'il y a dans ce postulat beaucoup de confusions dans les termes et les rôles des acteurs sociaux. Il suffit de lire le dernier numéro de "Carouge" dans lequel a été présenté un dossier sur les TSHM à Carouge. La nature de leur travail a bien été spécifiée, ainsi que le fait que ce sont des personnes employées par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle. Elle trouve que c'est une très bonne idée de faire venir des TSHM et des médiateurs, qui ont des fonctions différentes, pour qu'ils expliquent leur travail en détails.

M. Papparou demande pourquoi, alors que des budgets sont votés et que l'on est favorable à augmenter la police municipale, il faudrait tout à coup diminuer le nombre d'agents municipaux. Il ne comprend pas le sens de certaines phrases. Il aimerait qu'on lui explique pourquoi l'UDC refuse d'augmenter le nombre d'agents municipaux dans les années futures.

M. Richard rappelle qu'il y a quelques mois une commission s'était penchée sur le rôle des TSHM et que des gens de la FASe étaient venus. Il souhaiterait que le procès-verbal détaillé de cette commission soit mis à disposition sur Internet afin de ne pas refaire les mêmes débats.

M. Voignier partage la remarque de M. Richard. Un rapport très complet avait été présenté lors de cette séance et les différences entre médiateur de nuit et TSHM avaient été expliquées. Lors de cette séance, il avait été demandé que quelqu'un de Vernier soit à l'avenir entendu car cette commune avait joué un rôle de précurseur. Il propose donc qu'un intervenant de Vernier vienne expliquer le rôle des médiateurs et comment ils sont formés.

M. Pistis constate que Carouge, comme le reste du canton, est confrontée à des cambriolages, des incivilités et des agressions. Or, selon ce qui est marqué, la proposition demande qu'il y ait moins d'APM et que les TSHM gèrent la problématique des cambriolages et des agressions. Il aimerait savoir si, légalement, les TSHM peuvent intervenir pour des cambriolages, agressions, etc. Il n'est pas opposé à ce qu'il y ait plus de TSHM mais il ne pense pas que ces derniers puissent régler les problèmes suscités.

M. Baud répond à M. Papparou en disant qu'ils avaient justement l'intention de supprimer la phrase « refuse d'augmenter le nombre d'agents municipaux ». Pour répondre à M. Pistis, il explique que le fait de dire que la criminalité est en augmentation ne veut pas dire que l'on souhaite que les TSHM gèrent les problèmes de cambriolages ou d'agressions. Il rappelle qu'il existe actuellement trois paliers au niveau de la sécurité. En premier recours il y a les travailleurs sociaux, en deuxième recours la police municipale et en troisième recours la gendarmerie. Le but est de cibler les interventions de ces trois cercles à bon escient et pas de faire en sorte que les TSHM s'occupent de meurtres.

M. Maulini estime qu'il n'y a pas qu'une phrase qui ne va pas dans ce postulat qu'il juge incompréhensible et confus. En effet, il confond la gendarmerie municipale, les TSHM et les médiateurs (qui ne sont pas des TSHM). Il s'est abstenu, mais dans le fond, il aurait souhaité ne pas entrer en matière sur ce postulat car il estime qu'il n'a pas de sens et qu'il reprend des problèmes qui ont déjà été évoqués et des décisions qui ont déjà été prises. Il suggère de retourner en commission des affaires sociales afin que ceux qui n'ont pas encore compris les choses puissent les comprendre et d'en rester là avec ce postulat.

Le Président constate que la parole n'est plus demandée. Il clôt donc le tour de pré-consultation.

12. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas

13. QUESTIONS

Questions écrites

Le Président a reçu une question écrite de l'UDC et demande au secrétaire de donner lecture :

Les Citoyens carougeois rêvent d'une guinguette !

Proche des Citoyens, l'UDC Carouge a été sensibilisé par l'article paru dans la TdG du lundi 16 septembre dernier, page 19, portant le titre « A Carouge, on rêve d'une guinguette ».

Soucieuse des loisirs des 50 – 95 ans, Madame Marianne Barras, qui gère l'actuelle petite buvette qui jouxte la patinoire saisonnière sur la place de Sardaigne, rêve de créer à Carouge un lieu où la « vrai » musique serait reine et où les grands adultes pourraient se retrouver deux à trois soirs par semaine afin d'esquisser quelques pas de danses et boire à des prix modérés comme le relate l'article de la Julie.

Partant de cette noble idée, Marianne Barras est persuadée qu'une guinguette aurait du succès et apporterait de bons moments de détente auprès des gens murs et des séniors de Carouge.

Ce projet, tenant à cœur toute une bande d'amis festifs de ce genre de lieu de détente culturelle, devrait donner sans conteste satisfaction à l'esprit de Carouge, comme du temps du café des Amis, du Moulin à Danses, et bien d'autres lieux où l'on s'amusait à Carouge. A ce sujet, une pétition munie de plus de 350 signatures circule, c'est dire l'intérêt de la démarche.

Partant, Madame Barras cherche des locaux. Il semblerait que des lieux comme la buvette de la patinoire déplacée en mars prochain au bord de l'Arve feraient l'affaire. Avec un bon règlement d'usage interne et externe en quoi n'est-ce pas possible. Cette velléité a été refusée pour des raisons de sécurité et de nuisance.

Ce projet devant aboutir, l'UDC Carouge demande d'ores et déjà au Conseil administratif ce qu'il attend pour mettre des locaux à disposition de Madame Barras et ainsi faire danser les Aînés de Carouge dans une guinguette bien Carougeoise.

Nous Autorités de Carouge devons favoriser la culture multi-générationnelle de tous niveaux.

Carouge, le 17 janvier 2012.

Michel Baud

René Gevisier

Le Président signale que cette question sera transmise au Conseil administratif.

Questions orales

M. Barthassat : Caméras de vidéosurveillance

M. Barthassat demande où en est le dossier.

Mme Lammar répond qu'il avait été prévu, dans un premier temps, que la salle de visionnement des images soit mise à l'abri PC puis transférée à la Maison des APM, qui devrait être construite au début de l'année au boulevard des Promenades. L'idée était d'attendre que la Maison des APM soit finie afin d'éviter d'installer toutes les infrastructures dans l'abri PC pour ensuite les transporter dans la nouvelle Maison des APM. Le projet des caméras a été mis en stand-by dans l'attente de la construction de la Maison des APM, qui a pris un certain retard car l'autorisation du DCTI n'a pas été obtenue dans les temps habituels. La maison des APM sera donc vraisemblablement construite au courant de l'été. En ce qui concerne le projet des caméras qui a été relancé, il s'agit actuellement de coordonner la pose de fibre optique avec la pose des caméras. Le projet avance, il n'est plus en stand-by et les caméras devraient rapidement pouvoir être mises en place. Il y a cependant des autorisations à obtenir. Le matériel est commandé et les travaux à effectuer ne sont pas énormes. Cela devrait être fait pour le printemps.

M. Gevisier : WC des Tours Vibert

M. Gevisier demande pourquoi les WC des Tours Vibert sont toujours fermées (ce qui pousse les gens à effectuer leurs besoins en bas de l'escalier).

Mme Lammar rappelle que M. Gevisier s'inquiétait dans sa question écrite du mois de décembre (à laquelle une réponse a été donnée ce jour) du fait que les toilettes de la Place de Sardaigne posaient certains problèmes en raison de fréquentations indésirables. Elle a répondu que ces toilettes allaient vraisemblablement être définitivement fermées et que l'on réfléchissait à un concept ne permettant qu'à une personne d'entrer à la fois. Les toilettes des Tours Vibert rencontrent plus ou moins le même problème, raison pour laquelle elles ne sont pas toujours ouvertes. Il est avéré qu'il existe des problèmes à la Place de Sardaigne et des plaintes ont été transmises pour les toilettes des Tours Vibert. Une solution qui réglerait le problème en permettant de garder des toilettes publiques est recherchée.

M. Gevisier : Epaves de vélos

M. Gevisier constate qu'il y a des épaves de vélos attachés un peu partout à des poteaux. Il se demandait s'il ne serait pas possible d'organiser un ramassage en coordination avec la Ville de Genève. Il aimerait également savoir ce qui est fait des épaves ramassées.

Mme Lammar répond que les APM organisent régulièrement une action pour ramasser ces épaves de vélos qui se déroule généralement au printemps (elle n'a pas de date exacte). Elle imagine que les vélos ramassés sont envoyés à la fourrière cantonale. La Ville de Genève s'occupe de son territoire et Carouge du sien, mais il est toujours possible de voir s'il existe une façon de coopérer.

M. Voignier : Accueil familial de jour

M. Voignier explique qu'il a été approché par quelques dames qui font de l'accueil familial de jour. Ces dernières n'ont pas eu de réponse à une question posée au centre, à savoir pourquoi elles ne touchent plus l'indemnité de CHF 300.- qui était une prime de fidélité visant à les encourager à fonctionner comme mamans de jour.

Mme De Haller Kellerhals répond qu'à l'époque les mamans de jours ne touchaient que ce que les familles placeuses versaient. Il n'y avait aucun contrôle, pas d'assurance sociale, ni indemnités de vacances. Il y a quelque temps, une structure de coordination a été créée par laquelle passent maintenant tous les contrats. De ce fait, les familles d'accueil n'ont plus à se soucier des familles qui n'arrivent pas à payer à temps par exemple. Dorénavant, un contrat lie la famille placeuse à la structure de coordination, qui rémunère chaque mois la famille d'accueil en fonction des engagements pris. A l'époque, la situation était tellement injuste que plusieurs communes, dont Carouge, avaient décidé d'octroyer 300.- chaque année aux familles d'accueil comme prime. Depuis, l'ensemble des familles d'accueil a été informée de la nouvelle façon de fonctionner. Le nouveau système est préférable pour ces familles (la commune investit beaucoup plus d'argent, à savoir environ 13'000.- par enfant placé). C'est pourquoi ces CHF 300.- n'ont plus lieu d'être. Si les familles d'accueil veulent davantage d'explications elles peuvent s'adresser aux deux coordinatrices de la structure de coordination.

Mme Vaucher : Carouge ville fantôme pendant les fêtes

Mme Vaucher relève que la patinoire était fermée les 24, 25, 26, 30 et 31 décembre ainsi que le 1er janvier. Comme les fêtes tombaient sur des weekends, il était dommage que la patinoire soit fermée à cette période, surtout pour les familles qui n'ont pas la chance de partir. De plus, la bibliothèque et le Musée de Carouge étaient également fermés, tout comme l'administration (à part l'état civil). Elle demande pourquoi la patinoire n'était pas ouverte non-stop et s'il serait possible d'envisager des horaires d'ouverture partiels pour les établissements publics.

Mme de Haller Kellerhals indique qu'une réponse détaillée sera donnée lors de la prochaine séance. En général, l'idée est d'octroyer des congés pour les fêtes de Noël et de Nouvel an au personnel d'encadrement, aux bibliothécaires, etc.

Mme Vaucher : Tarif horaire du parking souterrain

Mme Vaucher a entendu dire que les tarifs horaires des parkings avaient récemment été augmentés. Elle se demande s'il est vraiment judicieux d'augmenter le tarif en sous-sol alors que des places en surface sont supprimées, surtout compte tenu du fait que les commerçants connaissent déjà considérablement de difficultés.

Mme Lammar répond qu'il y a bien eu une augmentation de tarifs horaires des parkings dès le premier janvier. Cette augmentation résulte d'un triple constat. Premièrement, le tarif des parkings à Carouge n'avait pas augmenté depuis dix ans. Deuxièmement, les tarifs étaient très bas. Par exemple le tarif était de 1.- de minuit à 7 heures, ce qui signifie que l'on pouvait parquer la nuit pour CHF 30.- par mois, ce qui n'était pas très correct envers les personnes qui ont des abonnements. Il y avait donc, pour les habitants qui parquent le soir, une grande disproportion entre les deux tarifs. Le tarif à l'heure était de 1.- pendant la journée. Donc si quelqu'un venait à 8 heures et repartait à 18 heures, il payait à peu près CHF 200.- par mois, ce qui est à peine plus cher que l'abonnement et toujours beaucoup moins cher qu'en ville. Le troisième constat est qu'en raison des tarifs très bas il y a avait énormément de pendulaires (à peu près une voiture sur trois portait des plaques française, vaudoises, etc.). Il était également question de cohérence avec le projet des macarons qui vise à éviter que des pendulaires se parquent à Carouge pour aller travailler en ville. Le but est d'avoir plus de place pour les résidents, les visiteurs et les commerçants. Les nouveaux tarifs restent raisonnables, avec bon espoir qu'ils dissuadent les pendulaires. Il a été décidé de maintenir des tarifs différents selon les heures afin que les habitants puissent bénéficier de tarifs bas le soir et encore plus bas de minuit à 7 heures. La gratuité le samedi a également été maintenue afin que les gens puissent venir faire leur marché à Carouge. S'agissant des commerçants et des artisans, suite à l'accord convenu notamment par rapport à la Place du Marché, il a été entrepris d'avoir des rencontres régulières avec les représentants des intérêts de Carouge. Il y a eu une pre-

mière réunion avant Noël et la prochaine aura lieu début février. Ces rencontres régulières permettront de discuter de ces problématiques.

Mme Molinari : Tambourine

Mme Molinari signale que le Tribunal fédéral vient de rejeter le recours que les habitants de la Tambourine avaient déposé par rapport au bâtiment HES. La question de la suite à donner se pose maintenant. Elle rappelle que la possibilité d'avoir un développement beaucoup plus harmonieux dans ce quartier a été plusieurs fois abordée et que le Conseil municipal s'est prononcé à plusieurs reprises en faveur d'un appui (technique et politique) à l'association des habitants. Le Conseil municipal avait voté une motion disant qu'il souhaitait « appuyer de la manière qu'il jugera utile l'association de quartier de la Tambourine dans ses démarches pour garantir un aménagement harmonieux et intégré du quartier de la Tambourine qui tienne compte tant des intérêts des écoles présentes sur le site que de ceux des habitants. » Cela fait plusieurs années qu'un PLQ est promis par le Conseil d'Etat. Le conseiller d'Etat M. Müller avait promis dans une lettre du 16 novembre 2010 qu'un groupe de travail comprenant des représentants de la commune serait mis en place dans le but de préparer un PLQ qui soit plus en lien avec un type de développement plus doux. Il est important de développer ce PLQ très rapidement. Une promesse a été faite par écrit par M. Müller disant qu'il s'engageait à mettre en place un nouveau PLQ d'ici mai 2011, date à laquelle une enquête publique devrait être lancée. Les habitants de la Tambourine ont réitéré à différentes reprises leur intérêt à participer à cette réflexion. Elle demande au Conseil administratif s'il est possible de relancer le Conseil d'Etat pour qu'il aille de l'avant dans les démarches d'élaboration du PLQ promis depuis 2006 ainsi que pour demander que la commune et les habitants de la Tambourine soient intégrés au processus.

M. Walder répond que le Conseil administratif a déjà rencontré le conseiller Etat en charge pour discuter de toutes les problématiques liées à la Tambourine (les servitudes, le remboursement des coûts de voirie et des espaces verts et la question du PLQ qui aurait dû entrer en vigueur en 2011). Un autre rendez-vous avec le conseiller d'Etat en charge a été convenu pour le 2 février afin de faire le point. Le Conseil administratif a expressément dit qu'il voulait pouvoir en discuter avec l'association des habitants avant que le PLQ ne soit soumis à l'enquête publique. Le Conseil administratif espère donc que le Conseil d'Etat ira dans ce sens. Un courrier a été envoyé à l'association de quartier de la Tambourine pour lui signifier ce que le Conseil municipal avait voté en vue de les soutenir d'une façon non financière. Le Conseil administratif a également rencontré le président de l'association pour dire que le Conseil administratif est à disposition. Il espère qu'un nouveau PLQ puisse être présenté cette année pour le quartier de la Tambourine.

M. Wolfisberg : Pourquoi – à l'exception du ramassage des ordures – assure-t-on un service travaux-voirie-environnement aussi important durant les vacances ?

M. Wolfisberg relève que le lundi 2 janvier des balayeurs ont fonctionné toute la journée alors qu'il pleuvait. Ce même jour, des employés ont nettoyé des panneaux annonçant l'entrée des zones 30 km/h. Connaissant les surtaxes salariales lors des jours fériés, il se demande pourquoi ces travaux ont été faits lors d'un jour férié.

M. Walder répond que des équipes sont prévues pour différents jours et qu'il est difficile de réévaluer la situation heure par heure en fonction de la météo. Il est heureux de savoir que les panneaux 30 km/h sont nettoyés car les automobilistes ont tendance à ne pas les voir. Il va cependant se renseigner pour savoir pourquoi le 2 janvier des équipes ont nettoyé là où il n'y avait pas forcément lieu de le faire. L'idée d'internaliser le travail du weekend dans le quartier de la Tambourine visait notamment à pouvoir mieux jongler avec les équipes et réévaluer les besoins selon les jours de la semaine. Il donnera une réponse plus précise lors de la prochaine séance.

M. Wolfisberg : Bacs à fleurs à la rue Jacques-Dalphin

M. Wolfisberg a constaté que depuis quelques mois il y a des bacs à fleurs sur les places de parking à la hauteur du restaurant Via Roma à la rue Jacques-Dalphin. Il aimerait avoir des explications à ce sujet.

M. Walder répond qu'il ne peut malheureusement pas donner d'explications car aucune instruction n'a été donnée de mettre des bacs à fleurs sur les places de parc. Soit c'est une erreur, soit il y a une raison qu'il ne connaît pas. Il donnera une réponse lors de la prochaine séance.

Mme Stebler : Bienvenue chez nous, mais...

Mme Stebler a vu qu'un accueil est organisé pour environ 40 requérants d'asile. Elle se demande ce qui peut être fait pour mieux accueillir ces personnes. Elle demande s'il y a des projets, par exemple des cours de français. En ce qui concerne les dortoirs, M. Alain Juget qui s'occupe des Charmettes a dit qu'il serait intéressant pour les sans logis, les personnes expulsées ou les requérants d'asile de transformer le dortoir lors de la future rénovation des Charmettes. Elle demande s'il y a des projets en cours, une autre information et si une rencontre est prévue.

Mme de Haller Kellerhals répond qu'une séance a été tenue la veille avec le Conseil municipal et l'Hospice général pour accueillir les habitants et commerçants voisins dans le but d'expliquer, de rassurer et des répondre aux questions. Les personnes accueillies sont des hommes célibataires qui sont tous sous expulsion imminente (des cas de non entrée en matière ou des personnes déboutées). Ces personnes, vu leur statut selon la Confédération et la loi en vigueur, ne touchent absolument rien. Elles sont logées dans ces abris qui sont tout sauf confortables et reçoivent à manger par les soins de l'Hospice général. Ils peuvent entrer et sortir 24/24h. Un Sécurité est sur place en permanence et des gens de l'Hospice général (assistants sociaux ou accompagnants) sont là pour répondre aux questions et encadrer. Toute proposition d'une association ou individuelle visant par exemple à leur amener des gâteaux ou les inviter à faire du sport est possible. La commune en tant que telle ne peut pas faire plus que ce que la loi autorise, mais toute association ou individu peut faire plus. Ces personnes n'ont pas un franc pour prendre le tram, boire un café ou s'acheter des cigarettes par exemple. C'est ainsi que ces personnes sont traitées actuellement en Suisse.

Mme Stebler : Travaux aux Pervenches

Mme Stebler constate que les travaux avancent. Elle rappelle qu'une motion pour des ralentisseurs (surélévation devant l'école) avait été proposée il y a quelques mois. Elle demande où cela en est.

M. Walder répond que des ralentisseurs ont été installés à l'avenue de la Praille. Il y a actuellement des travaux devant l'école des Pervenches, ce qui ne permet pas de mettre des ralentisseurs pour le moment. Le projet prévoit des rétrécissements de chaussée pour faire ralentir les voitures. Les ralentisseurs en hauteur posent problème pour certains types de transport, dont les transports publics.

M. Gerster : Indicateurs de vitesse

M. Gerster constate que, depuis un certain temps, des indicateurs de vitesse ont été installés dans Carouge. Plusieurs personnes lui ont demandé pourquoi ils n'étaient pas mis devant les écoles. Il demande s'il est prévu de les déplacer devant celles-ci.

M. Walder répond que les indicateurs de vitesse sont en principe régulièrement déplacés. Certains servent à faire des comptages pour des études sur le respect des zones, c'est pour cela qu'ils restent deux ou trois semaines à un endroit.

Il prend note de la demande de les mettre à des endroits stratégiques à proximité des Ecoles.

Mme Lammar ajoute que des actions sont régulièrement menées par les APM en collaboration avec la gendarmerie cantonale afin de vérifier les vitesses et comportements des automobilistes devant les écoles.

M. Gerster : Chemin de la Tambourine

M. Gerster attire l'attention que pour marcher du chemin du Rondeau à la route de Drize il faut soit passer par la route de Drize où le trafic est dense soit passer à travers la Tambourine. Avec la seconde solution, on a un superbe chemin en pierre, mais qui n'est malheureusement pas entretenu. Beaucoup de dalles bougent et certaines personnes ne sont pas rassurées de nuit (d'autant plus que l'éclairage est déficient) et marchent sur la route de la Tambourine. Il demande s'il est possible que le service travaux - voirie intervienne pour remettre en état le cheminement en dalles afin qu'il soit sécurisé pour les personnes qui l'emprunteraient de nuit.

M. Walder répond que normalement la commune doit demander l'autorisation à l'Etat qui, ensuite, rembourse la commune pour les travaux effectués. Cela prend du temps car il faut obtenir une autorisation. Comme sur toute parcelle privée, la commune ne peut pas entreprendre de travaux sans l'accord du propriétaire. Une demande sera donc faite à l'Etat afin d'améliorer la situation, même s'il s'agit d'un aménagement réduit au minimum car des travaux devront se faire par la suite.

M. Gerster encourage à aller au-delà de la légalité car il estime que la commune ne va pas avoir de procès pour remettre en état un chemin qui va lui appartenir par la suite.

M. Walder précise que remettre en état un chemin, aménager des luminaires, etc. sont des travaux qui ont des coûts certains. Il n'aimerait pas que le budget de son département soit dépassé et se voir accusé par certains d'être dépensier. Il estime que l'Etat doit payer pour des terrains sur lesquels il a construit des appartements et touche des dividendes. Il fera en sorte que les démarches se fassent le plus vite possible.

M. Papparou : Parcours Vita

M. Papparou indique que le poste numéro 13 est dangereux car les personnes risquent de recevoir sur la tête une branche sèche. Il invite le Conseil administratif à regarder de plus près, les arbres appartenant à la commune. Cela avait déjà été signalé par le concierge aux personnes qui font l'entretien des routes mais était resté lettre morte.

M. Walder répond que le service va s'en occuper et que des branches seront élaguées si nécessaire.

M. Baertschi : Vieux Carouge - circuit pour aveugles

M. Baertschi demande où en est la question des guides pour aveugles sur la voie publique.

M. Walder répond que le Conseil administratif a rencontré l'Association HAU qui coordonne les besoins en aménagement pour les personnes à mobilité réduite ou avec des handicaps, dont la malvoyance. Il y a plusieurs systèmes, dont les lignes de guidage. Ils ont discuté avec l'Association de tous les derniers aménagements de la rue Jacques-Dalphin, du secteur devant la Mairie et de la Place du Temple car elle avait signalé des demandes au Conseil municipal. Les différentes associations qui se plaignaient de ces aménagements ont été rencontrées et une réorganisation de certains flux de trafic ainsi que de certains aménagements physiques a été étudiée. Tout cela est en train d'être compilé avec des retours des associations et un projet visant à améliorer les choses dans ce secteur sera très prochainement pré-

senté au Conseil municipal. Pour les autres secteurs, le Conseil administratif est en contact avec les associations, qui donnent régulièrement des recommandations.

M. Baertschi : Piscine - abattage d'arbres

M. Baertschi signale que des arbres ont été abattus pour le passage du CEVA, notamment sur le territoire de la piscine. Il demande comment cela va se passer lors de l'ouverture de la piscine au printemps et si la barrière sera déplacée.

M. Walder répond qu'il n'était pas au courant que des arbres avaient été abattus à l'intérieur du périmètre de la piscine. Il va regarder et apportera une réponse lors du prochain Conseil municipal

M. Baertschi : Accès au Cycle

M. Baertschi signale que des vélos et scooters descendent à vive allure sur le chemin d'accès au CO, ce qui n'est pas très sécurisant pour les élèves. Il se demande s'il ne faudrait pas remettre en place la barrière.

M. Walder répond qu'il va voir si cela est possible, notamment compte tenu des conditions météorologiques de cette année (peu de neige).

Le Président lève la séance à 22h20

Carouge le 23 février 2012/CT